

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 10 décembre 1918.

N° 11.

LA GUERRE A CÔTÉ AU CANADA \$1,068,000,000 AU 30 NOVEMBRE

QUELQUES RESTRICTIONS SUPPRIMÉES

La Commission des vivres nous communique un sommaire des modifications qu'elle a apporté à ses règlements depuis la signature de l'armistice le 11 novembre.

Les restrictions obligatoires touchant la quantité de farine que les marchands et les particuliers peuvent garder en réserve ont été supprimées.

Supprimée également l'obligation pour les consommateurs d'acheter une certaine quantité de substitut en même temps que la farine de blé.

Les manufactures, restaurants, boulangeries, maisons privées, etc., ne sont plus obligés d'employer des substituts, mais vue la nécessité qui subsiste d'économiser et pour éviter le gaspillage des substituts mis en réserve, la Commission invite instamment tous les intéressés à volontairement continuer l'emploi de ces substituts.

Il est maintenant permis de servir des sandwiches le midi dans les restaurants et salles à manger publiques.

Les restrictions touchant la quantité de pain à servir dans les salles à manger publiques sont supprimées.

Pourvu qu'ils n'emploient que des graisses végétales, les manufacturiers sont autorisés à faire et vendre du pain et des gâteaux écossais, des biscuits et de la pâtisserie française.

Pourvu qu'ils ne dépensent pas plus de 40 livres de sucre par 100 livres de farine, les manufacturiers sont autorisés à faire des biscuits glacés et des biscuits remplis de glace, aussi longtemps qu'ils n'augmenteront pas la quantité de sucre allouée.

Sont supprimées les restrictions touchant les aliments manufacturés avec du blé, les pâtes alimentaires, la farine du sarrasin et la farine contenant du levain.

Les règlements concernant l'économie du bœuf restent en vigueur et sont très importants, vu les besoins de l'heure et ceux de l'avenir.

Il reste très important d'économiser la graisse et le beurre.

D'ici à la fin de l'année, les restrictions sur le sucre resteront en vigueur, après quoi on espère pouvoir les supprimer, la nouvelle récolte devenant disponible à cette époque.

ARRANGEMENTS POUR ACCORDER UN CRÉDIT TRÈS CONSIDÉRABLE A L'ANGLETERRE

Deux cents millions de dollars seront dépensés en Canada, au cours de la prochaine année, pour compléter le programme des munitions et de l'achat de grains ou de vivres.

Le ministre des Finances du Canada a fait un arrangement avec le gouvernement de l'Angleterre en vertu duquel un crédit se montant à près de deux cents millions de piastres sera accordé au gouvernement britannique au cours de l'année prochaine.

De ce montant, cinquante millions de piastres seront nécessaires pour terminer avec succès les entreprises de la Commission impériale des munitions en Canada. Un autre montant de cinquante millions servira à l'achat de grain de la récolte de cette année et dans ce but on a déjà ac-

cordé un crédit d'un montant très important. La balance, cent millions de piastres, sera dépensée pour l'achat de vivres comprenant des viandes, de la graisse et des produits laitiers et un grand nombre d'autres produits canadiens.

On prévoit, pour un avenir rapproché, une amélioration des conditions d'échange entre la Grande-Bretagne et l'Amérique, mais tant que cet état de choses ne se produira pas, le Canada continuera probablement à accorder un crédit immense à l'Angleterre pour l'achat de ses propres produits.

Le ministre des Finances a fait parvenir ces chiffres à sir Robert Borden à Londres--Les pensions sont estimées à \$30,000,000 par année avec augmentation possible.

La dépense totale de guerre pour le Canada, à la date du 30 novembre dernier, a été estimée à \$1,068,000,000. On estime qu'elle atteindra \$1,290,000,000, le 31 mars prochain.

Ces chiffres sont inclus dans un état que le ministre des Finances a adressé à sir Robert Borden, concernant la dépense de guerre du Canada ainsi que la charge de la pension annuelle résultant de la guerre.

Dans cet état, l'entretien des troupes en France est calculé à six shillings par homme, et non au taux accru suggéré de neuf shillings et quatre pennies. Il faudrait ajouter à cette estimation le montant des déboursés de guerre qu'il faudra encourir après le 31 mars 1919, et qui pourrait bien dépasser trois cents millions de dollars. La charge des pensions est estimée à trente millions de dollars par année, et probablement plus. La dette nette du Canada, au 31 mars 1914, était de trois cent trente-six millions. La dette nette au 31 mars 1919, est estimée à un billion et demi.

Outre les chiffres ci-dessus, le Canada recevra de fortes réclamations pour dommages indirects ou conséquents, aussi bien que pour ceux causés par les attaques de sous-marins allemands contre des navires de pêche canadien. Le secrétaire d'Etat publie actuellement les annonces finales pour réclamations de ce genre.

COMMISSION DU COMMERCE POUR LE CANADA

Un corps important qui devra seconder la Mission canadienne à Londres et promouvoir le commerce canadien d'après-guerre à l'étranger.

Le gouvernement annonce la création de la Commission canadienne du commerce, une nouvelle initiative qui a pour but d'assurer au Canada une expansion plus considérable de son commerce d'exportation. La commission aura ses quartiers généraux à Ottawa et devra agir en étroite collaboration avec la Mission canadienne de Londres afin d'obtenir pour les producteurs canadiens une part des affaires produites par la reconstruction en France, en Belgique ou dans les autres régions de l'Europe dévastées par la guerre.

La commission se composera de trois membres: sir Charles Gordon de Montréal, qui en sera le président; et MM. Charles B. McNaught, de Toronto, et H. B. Thomson, de Victoria. L'arrêté ministériel créant la commission se lit comme suit:

Attendu que le ministre suppléant du Commerce et de l'Industrie rapporte au nom du comité de Reconstruction et de Développement du cabinet qu'après une étude de la

question du commerce d'après-guerre, et plus particulièrement du commerce d'exportation, il constate que pour un temps considérable après la guerre il est probable que l'achat et la distribution d'une proportion importante des produits canadiens exportables seront faits par l'intermédiaire d'agences gouvernementales établies par le Royaume-Uni ou par les autres nations alliées. Que plusieurs bureaux et commissions inter-alliés ont été établis dans ce but durant les quatre années de guerre et qu'au moyen de ces organisations un contrôle et une surveillance étendus sont exercés de consentement mutuel sur des transactions financières importantes, la distribution des expéditions maritimes, les taux de fret, les prix de plusieurs commodités importantes, et, en général, sur la production industrielle, agricole et minière du monde. Qu'il n'est pas improbable qu'un bon nombre de ces commissions seront dans le même but

[Suite à la page 2.]

COMMISSION DU COMMERCE POUR LE CANADA.

[Suite de la page 1.]

maintenues en fonctions pendant les années qui suivront immédiatement la signature de la paix;

Que, eu égard à la situation exceptionnelle ainsi créée, une commission économique spéciale désignée sous le nom de Mission commerciale canadienne a été établie à Londres par l'intermédiaire de laquelle plusieurs départements du gouvernement peuvent être mis directement en contact avec les entreprises et les délibérations des agences gouvernementales mentionnées ci-dessus, dans le but d'obtenir des commandes de produits canadiens pour fins de reconstruction dans les régions dévastées de l'Europe et, en général, de promouvoir le commerce d'exportation du Canada;

Et attendu que le ministre constate qu'il est désirable d'établir au Canada un corps spécial ou organisation consacrée au développement et à l'extension sur une plus grande échelle du commerce et des productions canadiennes; et pour aider et coopérer avec la Mission canadienne de Londres, et tout département du gouvernement ou toutes agences gouvernementales, dans le développement du commerce et de l'industrie du Canada;

Par conséquent, il plaît à Son Excellence le Gouverneur en conseil en vertu des pouvoirs conférés par la Loi des mesures de guerre de 1914, et en vertu de tous autres pouvoirs conférés à Son Excellence en conseil, de créer et constituer et Elle crée et constitue par les présentes un corps qui sera connu sous le nom de Commission canadienne du commerce les fonctions, pouvoirs et devoirs de ladite Commission canadienne du commerce étant définis comme suit:

1. La Commission canadienne du commerce ci-après appelée la "commission" se composera de trois membres nommés par le Gouverneur en conseil et dont l'un sera désigné comme président.

2. La commission travaillera en coopération avec la Mission canadienne à Londres, ou toute autre agence du gouvernement du Canada, à promouvoir le commerce, l'industrie et la production canadiennes, et à créer l'unité d'action la plus efficace dans la poursuite de cet objet, et chaque département du gouvernement devra assister et coopérer avec la commission et ses officiers.

3. La commission devra conférer avec les bureaux, commissions et comités inter-alliés ou tous représentants nommés par les autres gouvernements, si les commissaires jugent qu'il est à propos de ce faire.

5. La commission pourra nommer des membres associés ou aviseurs de la commission représentants de toute industrie ou de tout groupe d'industries, de transport, de finance, ou de toute autre activité commerciale de nature à pouvoir aider à la commission.

6. La commission communiquera avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre du Commerce et de l'Industrie.

7. La commission pourra employer tout personnel et clerks et autres à tels taux de rémunération qui pourront être

LES RÈGLEMENTS CONCERNANT L'ENREGISTREMENT SONT RAPPELÉS.

L'utilité de l'enregistrement national au Canada a cessé en même temps que la guerre et le gouvernement, par l'arrêté en conseil ci-dessous signé le 9 décembre, a dispensé de toute obligation à l'avenir les personnes soumises aux règlements d'enregistrement.

"Attendu que le président de la Commission d'enregistrement du Canada fait rapport qu'il est d'avis que, vu la cessation des hostilités, il est désormais inutile et inopportun que les règlements d'enregistrement approuvés par arrêté en conseil du 22 avril 1918 restent en vigueur plus longtemps;

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu des pouvoirs conférés par la Loi des mesures de guerre de 1914, ou de tous autres pouvoirs qu'il peut posséder, d'ordonner et déclarer que toute personne sera et est par les présentes relevée de toute obligation de se conformer à l'avenir aux dits règlements; mais rien dans le présent arrêté ne devra être considéré comme affectant les opérations passées d'aucun des dits règlements, ni aucune offense, pénalité, forfaiture ou disqualification, commise, encourue ou soufferte sous l'empire des dits règlements."

LE SERVICE NAVAL AÉRIEN DU CANADA EST LICENCIÉ

Des avis à cet effet sont envoyés aux cadets par le département du Service naval.

Le département du Service naval vient de donner avis de démobilisation du service naval aérien du Canada. Les mesures pour l'organisation de ce service ont été prises il y a quelque temps et un certain nombre de cadets s'étaient présentés à l'entraînement. Quelques-uns ont été envoyés en Angleterre, d'autres aux Etats-Unis pour y suivre un cours préparatoire dans des écoles spéciales, après quoi ils auraient suivi le cours d'entraînement dans l'art de voler.

Le besoin de protéger nos côtes, cause de l'enrôlement de ces hommes, ayant disparu, leur entraînement ne sera pas continué et on les ramène au Canada où ils seront démobilisés et renvoyés dans leurs foyers. On espère pouvoir démobiliser les cadets en entraînement aux Etats-Unis dans la semaine du 16 décembre, et les cadets en entraînement en Angleterre à la fin de décembre.

autorisés par le Gouverneur en conseil, et les commissaires recevront tels salaires qui seront fixés dans la suite par le Gouverneur en conseil.

8. Toutes les dépenses encourues par la commission seront portées au compte des appropriations de guerre à moins qu'il n'y soit pourvu d'une autre façon.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur en conseil, en vertu des pouvoirs ci-dessus cités, de nommer et Elle nomme par les présentes sir Charles Gordon, de la ville de Montréal, membre de ladite Commission et le désigne comme son président.

LA CIE BELL REÇOIT ORDRE DE FOURNIR DES DETAILS

Texte de l'ordonnance touchant la requête présentée par la compagnie.

Le 6 décembre courant la Commission des chemins de fer du Canada a donné instructions à la compagnie de téléphone Bell de fournir des détails complets sur son installation et ses revenus. Voici le texte de l'ordre:

Concernant la requête de la compagnie de téléphone Bell, ci-après appelée "compagnie de téléphone" pour obtenir permission d'augmenter ses taux;

Et concernant une requête de la cité de Montréal pour un ordre (1) requérant la compagnie de téléphone d'avoir à fournir les renseignements spécifiés et énumérés en détail dans la requête; (2) amendant l'ordre de la Commission n° 27848, en date du 12 novembre 1918 de façon à exiger de la compagnie de téléphone de fournir et produire devant la Commission et la cité de Montréal les renseignements additionnels énumérés dans la requête; (3) requérant la compagnie de téléphone de fournir sans retard à la cité de Montréal par écrit tous les chiffres, statistiques, renseignements et autres informations que la compagnie de téléphone citera, invoquera ou produira pendant l'enquête sur sa requête pour des taux accrus, de même que copie de tous les exhibits, soumissions écrites, documents, renseignements, statistiques et informations de toute nature que la Compagnie de téléphone se propose de produire ou produire au cours de la dite enquête; et (4) stipulant (a) si une augmentation de droits, taux ou tarifs, ou de nouveaux droits pour service local d'échange, dans le district d'échange téléphonique de Montréal ou pour service à longue distance sont accordés par la Commission, que ce ne soit que temporaire, pour une période de temps limitée; (b) qu'à l'expiration de la période ainsi fixée les droits, tarifs et charges actuels reviennent en vigueur; (c) que si, à l'expiration de la dite période la compagnie de téléphone présente une pétition pour obtenir une extension de cette période pendant laquelle les charges accrues ont été en vigueur, ou que les dites charges soient augmentées encore davantage, elle soit requise de produire une évaluation circonstanciée et un inventaire détaillé de l'échange téléphonique de Montréal et du système à longue distance et d'exposer en détail le revenu et les dépenses de l'échange de Montréal et du système à longue distance séparément; et (d) que la Commission garde le droit de réduire ou d'annuler durant la dite période toutes et chacune des dites augmentations et additions de droits, ou de réduire la période de temps pendant laquelle ces dites augmentations et additions resteront en vigueur;

Cause n° 955.

Après avoir entendu la requête à la séance de la Commission tenue à Ottawa le 22 novembre 1918, en présence des procureurs et représentants de la cité de Montréal, de la compagnie de téléphone Bell, des cités de Toronto, Hamilton, Ottawa, Québec, Brockville, Brantford, Guelph, Kitchener et Westmount, des villes de Sarnia, Sault-Ste-Marie, Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Outremont et Verdun, du Conseil des métiers et du travail de Brantford, et de l'Union des municipalités canadiennes, la preuve faite à la séance et les allégués présentés—

Il est ordonné que la compagnie de téléphone soit requise et elle est par les présentes requise d'avoir à

fournir et à produire devant la Commission, et à délivrer à la cité de Montréal et autres municipalités qui s'opposent à la requête de la compagnie de téléphone, des renseignements additionnels suivants, à savoir:

1. Une analyse de la valeur de son installation, telle qu'elle apparaît aux livres de la compagnie pour la période commençant avec et incluant 1913 jusqu'au 30 septembre de l'année courante; la dite analyse devant montrer (a) les propriétés immobilières, subdivisées en terrain et en constructions, (b) l'outillage, (c) lignes d'échange et (d) lignes de droits, le tout tel que subdivisé et classifié dans les livres de la compagnie; le sommaire devant en plus montrer l'installation complète en usage, aussi bien que cette partie de l'installation en voie de construction.

2. Une analyse du revenu brut de la compagnie pour la dite période commençant avec et incluant 1913, jusqu'au 30 septembre 1918; la dite analyse devant être subdivisée de façon à montrer le revenu de la compagnie provenant du service d'échange, son revenu produit par les droits, et ses autres revenus ne dérivant pas du service; la compagnie devant donner non seulement le montant de l'intérêt et du revenu perçu, mais devant aussi montrer la nature du placement, quand et comment il a été fait et à quel compte le capital investi a été porté.

3. Une analyse des dépenses de la compagnie pour la période partant de et incluant 1913, jusqu'au 30 septembre 1918, devant être divisée en item couvrant les opérations générales, le trafic commercial, les droits et privilèges, les assurances, l'entretien et les réparations, les déplacements et changements de stations, la dépréciation de l'installation, et les frais de réparations extraordinaires. Le tout devant être donné avec tous les détails que la classification et les livres de la compagnie le permettent. Les item touchant les taxes devant être aussi donnés et une analyse des charges fiscales devant être faite.

4. Une analyse détaillée qui montrera annuellement, le montant de dépréciation chargé, l'installation moyenne en activité et le pourcentage de dépréciation chargé annuellement comme résultat, calculé sur le pourcentage de l'installation en activité.

5. Une subdivision de la dépréciation qui montrera sur quelle base la dépréciation est chargée, la subdivisant entre les édifices, les bureaux centraux, l'outillage, les lignes d'échange et les lignes de poteaux, le tout devant être donné aussi en détail et subdivisé que la classification et les livres de la compagnie le permettront.

6. Des renseignements circonstanciés sur le nombre de stations établies et supprimées, l'augmentation du nombre des stations de la compagnie chaque année, commençant avec et incluant 1913, jusqu'au 30 septembre 1918.

7. Un état des appels à longue distance durant la même période.

8. Des détails sur les dépenses au compte intérêt, montrant l'intérêt sur la dette consolidée, le taux de l'intérêt sur billets en circulation, l'intérêt payé aux banques pour avoir excédé ses crédits, ou causé par d'autres emprunts, le tout pour la même période, en même temps qu'un état des dividendes payés.

9. Un état montrant les surplus de la compagnie durant la même période, commençant avec la balance en main au 1er janvier 1913, et transportant ce montant jusqu'à date.

10. Des détails complets sur le fonds de réserve de la compagnie pour la période commençant avec et incluant 1913 au 30 septembre 1918.

11. Des détails complets sur le compte en suspens, le compte contingent et le compte de réserve de la compagnie, le fonds de bénéfice des employés et tous autres comptes spéciaux durant les années mentionnées.

12. Un état donnant sur l'échange local, et les revenus provenant des droits, les recettes et les dépenses de la compagnie de téléphone, des renseignements aussi complets que la classification et les livres de la compagnie le permettront.

(Signé) H. L. DRAYTON,
Commissaire en chef.
Commission des chemins de fer
pour le Canada.

LE COMMERCE DU CANADA POUR L'ANNÉE : \$2,232,766,962

Un tableau sommaire du commerce du Canada pour la période des douze mois finissant le 31 octobre et émis par le Bureau Fédéral des Statistiques indique que les marchandises, sujettes et non sujettes aux droits de douanes, importées en ce pays représentent la valeur de \$894,556,688, contre \$1,911,208,594 durant les douze mois précédents. Les exportations se sont élevées au chiffre de \$1,338,210,274. Durant les douze mois précédents le Canada avait exporté des marchandises pour une valeur de \$1,451,299,545. Bien que le chiffre des importations et des exportations ait été considérablement plus

bas que celui des douze mois finissant le 31 octobre 1917, il a été de beaucoup plus considérable que celui des douze mois finissant le 31 octobre 1916. Durant cette période la valeur des importations en Canada a été de \$16,429,207, et celle des exportations de \$1,037,213,597. En d'autres termes, le commerce durant les douze derniers mois ne représente que la diminution du commerce maritime considérable de la période de guerre, et, en dépit des restrictions imposées sur le commerce maritime, il a de beaucoup dépassé tous les chiffres de toutes les autres périodes de douze mois.

	1916.	1917.	1918.
IMPORTATIONS POUR CONSOMMATION.			
Articles imposables.....	396,798,646	553,286,091	512,067,265
Articles en franchise.....	320,131,167	457,922,503	382,489,423
Importations totales, mdse.....	716,423,813	1,011,208,594	894,556,988
Droits perçus.....	133,483,207	167,552,078	154,225,829
EXPORTATIONS CANADIENNES.			
Les mines.....	78,066,052	80,967,695	74,717,227
Les pêcheries.....	23,262,674	26,222,005	33,290,126
La forêt.....	53,889,809	52,440,091	63,893,895
Produits des animaux.....	112,968,379	162,375,960	165,338,869
Produits agricoles.....	383,929,118	446,125,216	426,553,229
Articles manufacturés.....	377,138,502	678,318,994	569,311,437
Divers.....	7,949,063	4,849,584	5,105,491
Exportations totales, mdse.....	1,037,213,597	1,451,299,545	1,338,210,274
IMPORTATIONS PAR PAYS.			
Royaume-Uni.....	99,963,008	96,114,367	69,656,921
Australie.....	774,536	957,980	3,967,701
Indes orientales anglaises.....	6,700,301	11,973,071	17,291,251
Guinée anglaise.....	6,109,169	7,774,372	5,507,911
Sud Africain anglais.....	262,698	492,437	784,592
Indes occidentales anglaises.....	12,847,755	12,110,738	8,164,675
Hong-Kong.....	1,279,134	1,705,335	2,334,571
Terre-Neuve.....	1,786,898	2,787,671	3,123,041
Nouvelle-Zélande.....	3,234,425	2,989,579	6,034,807
Autres parties de l'Empire.....	1,561,557	1,427,107	1,831,137
République Argentine.....	2,774,789	2,230,696	1,088,323
Bésil.....	1,032,784	1,102,148	783,960
Chine.....	1,138,980	1,219,707	1,795,163
Cuba.....	1,012,101	1,086,030	1,699,647
France.....	6,506,997	5,930,102	3,985,196
Italie.....	1,125,947	996,891	653,360
Japon.....	6,956,303	10,340,976	13,093,926
Pays Bas.....	1,140,802	1,174,786	675,460
Etats-Unis.....	546,542,134	831,183,057	734,565,399
Autres pays étrangers.....	15,179,495	17,611,844	17,519,637
EXPORTATIONS PAR PAYS.			
Royaume-Uni.....	672,067,078	823,970,170	762,895,712
Australie.....	8,016,430	6,527,197	11,150,641
Indes orientales anglaises.....	1,362,806	3,516,588	2,470,580
Guinée anglaise.....	1,518,044	1,836,360	2,275,881
Sud Africain anglais.....	4,125,299	4,746,476	8,912,025
Indes Occidentales anglaises.....	4,827,577	6,063,024	8,368,863
Hong-Kong.....	719,492	1,090,941	594,415
Terre-Neuve.....	6,134,123	7,696,740	11,110,888
Nouvelle-Zélande.....	3,610,776	3,587,907	4,783,336
Autres parties de l'Empire.....	4,893,600	1,340,391	2,341,496
République Argentine.....	2,237,619	1,551,335	2,137,266
Bésil.....	1,082,130	957,152	3,885,370
Chine.....	332,450	1,400,196	2,825,024
Cuba.....	1,914,259	3,459,329	4,321,161
France.....	50,705,795	173,945,765	118,041,069
Italie.....	12,592,992	3,322,859	6,440,901
Japon.....	1,345,009	2,871,286	9,113,776
Pays Bas.....	1,699,518	1,897,183	1,601,543
Etats-Unis.....	245,541,545	387,764,931	424,229,972
Autres pays étrangers.....	12,487,005	13,803,804	10,710,355

Un fort créancier.

Le plus fort créancier de la France était autrefois sir Robert Wallace, qui possédait un coupon de rente de 220,000 dollars. Aujourd'hui, le neveu de lord Seymour est bien distancé; la famille Furtado touche tous les trois mois une rente de 200,000 dollars, ce qui représente un capital de 16 millions de dollars.

Où est-elle?

Le département du service naval a fait tous les efforts possibles, mais sans succès, pour retrouver Mlle M. A. Greenwood, de 35 rue Ste-Anne, St-Jean, Nouveau-Brunswick, sœur et plus proche parente de William Greenwood, A.B., R.N. C.V.R., mort de pneumonie le 12 novembre 1918.

LES PROPOSITIONS DE M. WILSON

Voici les 14 propositions énoncées par le président Wilson, au Congrès, le 8 janvier 1918:

1. Pas de traités secrets.
2. Liberté des mers, sauf pour la répression des nations de proie qui ne respecteraient pas les conventions internationales.
3. Abolition de toute barrière au commerce.
4. Réduction des armements.
5. Ajustement impartial des domaines coloniaux basé sur les droits populaires.
6. Evacuation du territoire russe et abandon de tout contrôle économique sur ce territoire.
7. Indépendance de la Belgique avec indemnisation des dommages subis.
8. Restitution de l'Alsace-Lorraine

à la France et restauration de la France envahie.

9. Rectification des frontières de l'Italie conformément au principe des nationalités.
10. Autonomie des diverses nationalités de l'Autriche-Hongrie.
11. Evacuation de la Serbie, du Monténégro et de la Roumanie, et garanties par tous les Etats balkaniques.
12. Souveraineté de la partie turque de l'empire ottoman et autonomie des autres nationalités.
13. Indépendance de la Pologne et un accès pour ce pays à la mer.
14. Et enfin, constitution d'une ligue des nations qui garantirait l'indépendance politique et économique et l'intégrité territoriale de tous les Etats, petits et grands.

CONTRATS ACCORDÉS POUR DE NOUVELLES SALLES D'HÔPITAL

Trois sections de traitements, un bâtiment à opérations et d'autres établissements à Calgary.

Le ministère des Travaux publics annonce que les contrats suivants ont été accordés:

Calgary (Sarcee), Alta.—Construction de trois salles de traitement actif, un édifice administratif, une salle de convalescents, une salle à manger, un bâtiment de service et un bâtiment à opérations chirurgicales, en rapport avec l'hôpital militaire. Accepter la soumission de la Carter-Halls-Aldinger Co., Ltée, de Winnipeg, Man., à \$330,471. Date de l'arrêté en conseil, 29 novembre 1918.

Toronto, Ont.—Construction d'un entrepôt temporaire, en rapport avec l'entrepôt de vérification des douanes à Toronto, Ont. Accepter la soumission de la Dickie Construction Co., Ltée, de Toronto, à \$15,293. Date de l'arrêté en conseil, 28 novembre 1918.

London (Carling Heights), Ont.—Installation de systèmes d'égout et d'eau en rapport avec des casernes temporaires à London, Ont. Accepter la soumission de Bate, McMahon & Co., d'Ottawa, à \$29,528. Date de l'arrêté en conseil, 28 novembre 1918.

Winnipeg (Tuxedo), Man.—Construction de deux salles de traitement actif, trois salles de convalescents, une salle longue pour traitements et une salle névrologique, en rapport avec l'hôpital militaire. Accepter la soumission de la Carter-Halls-Aldinger Co., Ltée, de Winnipeg, Man., à \$346,389. Date de l'arrêté en conseil, 29 novembre 1918.

Toronto, Ont.—Installation de fournaise et de drainage aux casernes Rosedale. Accepter la soumission de la Connolly-Agnew Construction Co., Ltée, de Toronto, à \$9,980.60 (approximativement).

PENSIONS

1. Les soldats n'ont pas droit à une pension par le seul fait qu'ils ont fait du service.
2. Les pensions ne sont accordées que dans les cas d'invalidité dus à une blessure ou une maladie arrivant pendant, résultant du, ou aggravée par le service.
3. La gravité de l'invalidité n'est calculée que par l'effet qu'elle peut avoir sur la capacité du soldat de se livrer à un travail ordinaire. Le fait qu'il ne peut reprendre son travail ancien ne lui donne pas droit à une pension plus élevée que la gravité de son cas ne le justifie.
4. Si le soldat est totalement invalide et incapable de se livrer à un travail ordinaire il a droit à une pension "d'invalidité absolue", qui a été fixée à \$50.00 par mois.
5. Si par son infirmité la puissance de travail ordinaire d'un soldat est diminuée il a droit à une part de la pension "d'invalidité absolue" proportionnée à la gravité de son état.
6. Ce pourcentage a été soigneusement étudié et établi pour chaque genre d'invalidité et il est aussi exact et équitable qu'il est possible de le faire.
7. Les gains qu'un homme peut continuer à faire, ou le montant de son revenu avant la guerre ne seront pas pris en considération dans la détermination de la pension. Seul la gravité de son infirmité sera considérée.
8. Les veuves de soldats ou de marins ont droit à une pension tant qu'elles ne se remarient pas.
9. Les enfants de soldats ou de marins ont droit à une pension jusqu'à l'âge de 16 ans dans le cas des garçons; de 17 ans dans le cas des filles.
10. Les parents d'un soldat ou d'un marin n'ont droit à une pension que s'il était leur principal soutien avant sa mort.

Autorisé par la Commission des pensions du Canada.

Toronto, Ont.—Peinturer et compléter le bâtiment principal de l'hôpital militaire. Accepter la soumission de Jas. Phinimore, de Toronto, à \$19,998. Date de l'arrêté en conseil, 2 décembre 1918.

London, Ont.—Construction de station d'énergie à l'hôpital militaire. Accepter la soumission d'A. E. Ponsford, de St-Thomas, Ont., à \$209,400. Date de l'arrêté en conseil, 2 décembre 1918.

REGISTRE DES BATAILLONS CANADIENS AU FRONT

ON EN A LEVÉ 258; IL Y EN A AUJOURD'HUI
44 AVEC LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE

Les autres ont été fusionnés ou dispersés et employés comme renforts par les unités qui étaient sur le front — Quelques-uns passent aux troupes de forestiers ou de chemins de fer.

Le département de la Milice autorise la publication du communiqué suivant:

Nous donnons ci-après le registre de tous les bataillons d'infanterie qui ont été levés au Canada pour l'armée canadienne d'outre-mer. A l'exception des premiers dix-sept qui ont été formés au camp de Valcartier, le registre montre le point du pays où chaque bataillon a été recruté; il fait voir aussi ce que chaque bataillon est devenu. Des 258 bataillons qui ont été levés, 44 font aujourd'hui partie du Corps Expéditionnaire Canadien dont ils constituent onze de ces douze brigades; la douzième brigade est formée des Carabiniers à cheval canadiens qui ont été convertis en unité d'infanterie. Les autres ont été ou absorbés ou dispersés; c'est-à-dire qu'ils ont été employés pour refaire l'une ou l'autre des unités en campagne. Quelques-uns ont eu un sort différent; l'un, le 76e, est devenu un bataillon de mitrailleuses; les 228e, 239e, 256e et 257e ont été convertis en troupes de chemins de fer, les 6e, 3e, 10e et 7e bataillons respectivement; le 230e a été versé dans les troupes de forestiers.

RÉGIMENTS D'INFANTERIE.

Bataillon.	Base de recrutement.	Situation ou disposition.	Bataillon de réserve en Angleterre.
P.P.C.L.I.	Tous districts	France	6e Seaford.
R.C.R.	"	"	17e Bramshott.
1er	Valcartier	"	4e Witley.
2e	"	"	6e Seaford.
3e	"	"	12e Witley.
4e	"	"	3e "
5e	"	"	15e Bramshott.
6e	"	Dispersé	R. de Res. de caval., Shorncliffe.
7e	"	France	1er Seaford.
8e	"	"	18e "
9e	"	Dispersé	21e Bramshott.
10e	"	France	21e Witley.
11e	"	Dispersé	11e Seaford.
12e	"	Absorbé	12e Witley.
13e	"	France	20e Bramshott.
14e	"	"	23e "
15e	"	"	12e Witley.
16e	"	"	11e Seaford.
17e	"	Dispersé	17e Bramshott.
18e	London, Ont.	France	6e Witley.
19e	Toronto, Ont.	"	3e "
20e	"	"	12e "
21e	Kingston, Ont.	"	6e Seaford.
22e	St-Jean, P.Q.	"	10e Bramshott.
23e	Québec, P.Q.	Absorbé	23e "
24e	Montréal, P.Q.	France	23e "
25e	Nouvelle-Ecosse	"	17e "
26e	Nouveau-Brunswick	"	13e "
27e	Winnipeg, Man.	"	11e Seaford.
28e	Saskatchewan	"	15e Bramshott.
29e	Colombie-Anglaise	"	1er Seaford.
30e	"	Absorbé	1er "
31e	Alberta	France	21e Bramshott.
32e	Saskatchewan	Absorbé	15e Bramshott.
33e	London, Ont.	"	3e Witley.
34e	Guelph, Ont.	Dispersé	Autrefois en bas de l'âge.
35e	Ontario-Ouest	"	4e Witley.
36e	Hamilton, Ont.	"	3e Witley.
37e	Ontario	"	Autrefois bat. aud. de l'âge.
38e	Ottawa, Ont.	France	6e Seaford.
39e	Belleville, Ont.	Absorbé	6e Seaford.
40e	Nouvelle-Ecosse	"	17e Bramshott.
41e	Québec, P.Q.	"	10e Bramshott.
42e	Montréal, P.Q.	France	20e Bramshott.
43e	Winnipeg, Man.	"	11e Seaford.
44e	"	"	13e Bramshott.
45e	Brandon, Man.	Absorbé	11e Seaford.
46e	Saskatchewan	France	15e Bramshott.
47e	Colombie-Britannique	"	4e Witley.
48e	"	Dispersé	3e Witley.
49e	Alberta	France	21e Bramshott.
50e	"	"	21e Bramshott.
51e	"	Dispersé	Autrefois batail. de garnison.

Bataillon.	Base de recrutement.	Situation ou disposition.	Bataillon de réserve en Angleterre.
52e	Manitoba	France	18e Seaford.
53e	Saskatchewan	Dispersé	15e Bramshott.
54e	Colombie-Britannique	France	8e Witley.
55e	Nouveau-Brunswick	Dispersé	17e Bramshott.
56e	Alberta	Absorbé	21e Bramshott.
57e	Québec (détachement)	"	10e Bramshott.
58e	Toronto, Ont.	France	8e Witley.
59e	Kingston, Ont.	Dispersé	6e Seaford.
60e	Montréal, P.Q.	Absorbé et dispersé	23e Bramshott.
61e	Winnipeg, Man.	"	11e Seaford.
62e	Colombie-Britannique	Dispersé	1er Seaford.
63e	Alberta	Absorbé	21e Bramshott.
64e	Nouvelle-Ecosse	Dispersé	Autrefois bataillon audessus de l'âge.
65e	Saskatoon, Sask.	"	15e "
66e	Edmonton, Alta.	"	21e "
67e	Colombie-Britannique	"	1er Seaford.
68e	Moose Jaw, Sask.	"	15e Bramshott.
69e	Montréal, P.Q.	Absorbé	10e "
70e	London, Ont.	"	6e Seaford.
71e	Kitchener, Ont.	"	4e Witley.
72e	Colombie-Britannique	France	1er Seaford.
73e	Montréal, P.Q.	Absorbé	20e Bramshott.
74e	Toronto, Ont.	Dispersé	12e Witley.
75e	"	France	12e "
76e	Barrie, Ont.	Absorbé	3e "
77e	Ottawa, Ont.	"	6e Seaford.
78e	Manitoba	France	18e "
79e	Winnipeg, Man.	Dispersé	17e Bramshott.
80e	Belleville, Ont.	Absorbé	12e Witley.
81e	Toronto, Ont.	Dispersé	4e "
82e	Calgary, Alta.	"	12e Bramshott.
83e	Toronto, Ont.	"	12e Witley.
84e	"	Absorbé	12e "
85e	Nouvelle-Ecosse	France	17e Bramshott.
86e	Hamilton Ont.	M. G. Battalion.	C. M. G. Depot.
87e	Québec, P.Q.	France	23e Seaford.
88e	Vancouver, B.C.	Absorbé	1er Bramshott.
89e	Calgary, Alta.	Dispersé	21e Seaford.
90e	Winnipeg, Man.	Absorbé	11e Bramshott.
91e	St. Thomas, Ont.	Dispersé	11e Seaford.
92e	Toronto, Ont.	Absorbé	12e Witley.
93e	Ontario	Dispersé	6e "
94e	Rainy River, Ont.	Absorbé et dispersé	15e Seaford.
95e	Toronto	"	12e Bramshott.
96e	Saskatchewan	"	12e Witley.
97e	Toronto, Ont.	Dispersé	6e Seaford.
98e	Welland, Ont.	Absorbé	12e Witley.
99e	Windsor, Ont.	"	4e "
100e	Winnipeg, Man.	"	11e Seaford.
101e	"	"	11e Bramshott.
102e	Colombie-Britannique	France	8e Witley.
103e	"	Absorbé	1er Seaford.
104e	Nouveau-Brunswick	Absorbé et dispersé	13e Bramshott.
105e	Ile du Prince-Edouard	Dispersé	13e "
106e	Nouvelle-Ecosse	"	17e "
107e	Winnipeg, Man.	Absorbé en France	C.E.T.C.
108e	Selkirk, Man.	Absorbé	11e Seaford.
109e	Lindsay, Ont.	"	12e Witley.
110e	Comté de Perth, Ont.	"	8e "
111e	Galt, Ont.	Dispersé	4e "
112e	Nouvelle-Ecosse	Absorbé et dispersé	17e Bramshott.
113e	Lethbridge, Alta.	"	17e "
114e	Niagara, Ont.	Dispersé	4e Witley.
115e	Nouveau-Brunswick	Absorbé	13e et 17e Bramshott.
116e	Ontario	France	8e Witley.
117e	Cantons de l'Est	Absorbé	23e Bramshott.
118e	London, Ont.	"	4e Witley.
119e	Sault Ste-Marie, Ont.	"	8e "
120e	Hamilton, Ont.	"	8e "
121e	Colombie-Britannique	"	1er Seaford.
122e	Galt, Ont.	"	Corps forestiers canadiens.
123e	Toronto, Ont.	Abs. en France	C.E.T.C.
124e	"	"	Seaford.
125e	Brantford, Ont.	"	"
126e	Comté de Peel, Ont.	Absorbé	8e Witley.
127e	Toronto, Ont.	Dispersé	8e "
128e	Moose-Jaw, Sask.	France	Auj. 2e bat. troupes de ch. de fer.
129e	Wentworth, Ont.	Absorbé	15e Bramshott.
130e	Lanark, Ont.	Dispersé	12e Witley.
131e	Colombie-Britannique	"	12e "
132e	Nouveau-Brunswick	Absorbé	1er Seaford.
133e	Comté de Norfolk, Ont.	Dispersé	13e Bramshott.
134e	Toronto, Ont.	Absorbé	3e Witley.
135e	London, Ont.	"	12e "
136e	Ontario	Dispersé	8e Seaford.
137e	Calgary, Alta.	"	6e Bramshott.
138e	Edmonton, Alta.	Absorbé	21e Bramshott.
139e	Cobourg, Ont.	"	21e "
140e	Nouveau-Brunswick	Dispersé	3e Witley.
141e	Rivière la Pluie, Ont.	Abs. et dispersé	13e Bramshott.
142e	London, Ont.	"	18e Seaford.
		Dispersé	4e Witley.

REGISTRE DES BATAILLONS CANADIENS AU FRONT

RÉGIMENTS D'INFANTERIE—Suite.
[Suite de la page 4.]

RÉGIMENTS D'INFANTERIE—Fin.

Bataillon.	Base de recrutement.	Situation ou disposition.	Bataillon de réserve en Angleterre.	
143e	Victoria, C.-B.	"	1er.	Seaford.
144e	Winnipeg, Man.	Absorbé	18e	"
145e	Nouveau-Brunswick	"	21e	Bramshott.
146e	Kingston, Ont.	"	12e	Witley.
147e	Comté de Grey, Ont.	"	8e	"
148e	Montréal, Qué.	"	20e	"
149e	London, Ont.	Absorbé	4e	Witley.
150e	Montréal, P.-Q.	"	10e	Bramshott.
151e	Alberta	Dispersé	21e B'Shott	et 11e Seaford.
152e	Saskatchewan	"	15e	Bramshott.
153e	Guelph, Ont.	Absorbé	4e	Witley
154e	Wellington, Ont.	"	6e	Seaford.
155e	Belleville, Ont.	"	6e	"
156e	Brockville, Ont.	"	6e	"
157e	Simcoe, Ont.	"	8e	Witley.
158e	Vancouver, C.-B.	Dispersé	1e	Seaford.
159e	Haileybury, Ont.	"	8e	Witley.
160e	Bruce, Co., Ont.	Absorbé	4e	"
161e	Huron, Co., Ont.	"	4e	"
162e	Parry Sound, Ont.	"	3e et 4e	"
173e	Montréal, P.-Q.	Dispersé	10e	Bramshott.
164e	Milton, Ont.	Absorbé	8e	Witley.
165e	Nouveau-Brunswick	Dispersé	Forestiers.	Corps.
166e	Toronto, Ont.	"	12e	Witley.
198e	Oxford Co., Ont.	"	4e	"
169e	Toronto, Ont.	"	12e	"
170e	Toronto, Ont.	Absorbé	12e	"
171e	Québec, P.-Q.	Dispersé	20e	Bramshott.
172e	Colombie-Britannique	Absorbé	1e	Seaford.
173e	Hamilton, Ont.	"	8e	Witley.
184e	Winnipeg Man.	"	11e	Seaford.
175e	Medicine Hat, Alta.	"	21e	Bramshott.
176e	St. Catharines, Ont.	"	12e	Witley.
177e	Simcoe, Ontario	Dispersé	3e	"
178e	Montréal, P.-Q.	"	10e	Bramshott.
179e	Manitoba	Absorbé	11e	Seaford.
180e	Toronto, Ont.	Dispersé	3e	Witley.
181e	Brandon, Man.	Absorbé	18e	Seaford.
182e	Whitby, Ont.	"	3e	Witley.
183e	Winnipeg, Man.	Dispersé	Rég. Le Man	Seaford.
184e	Manitoba	Absorbé	11e	Seaford.
185e	Nouvelle-Ecosse	"	17e	Bramshott.
186e	Chatham, Ont.	Dispersé	4e	Witley.
187e	Alberta	Absorbé	21e	Bramshott.
188e	Saskatchewan	Dispersé	15e	Bramshott.
189e	Québec, P.-Q.	"	10e	Bramshott.
190e	Winnipeg, Man.	Absorbé	18e	Seaford.
191e	Red Deer, Alta.	"	21e	Bramshott.
192e	Alberta-Sud	Dispersé	"	"
193e	Nouvelle-Ecosse	"	17e	"
194e	Edmonton, Alta.	"	21e	"
		Absorbé et dispersé	15e	"
195e	Regina, Sask.	"	"	"
196e	West Universities	"	"	"
197e	Winnipeg, Man.	Absorbé	11e	Seaford.
198e	Toronto, Ont.	"	3e	Witley.

Bataillon.	Base de recrutement.	Situation ou disposition.	Bataillon de réserve en Angleterre.	
199e	Montréal, P.-Q.	Dispersé	23e	Bramshott.
200e	Winnipeg, Man.	"	11e	Seaford.
202e	Edmonton, Alta.	"	21e	Bramshott.
203e	Winnipeg, Man.	"	18e	Seaford.
204e	Toronto, Ont.	Absorbé	8e	Witley.
207e	Ottawa, Ont.	"	6e	Seaford.
208e	Toronto, Ont.	"	8e	Witley.
209e	Swift Current, Sask.	Dispersé	21e	Bramshott.
209e	Swift Current, Sask.	Dispersé	21e	Bramshott.
210e	Moose Jaw, Sask.	Absorbé	35e	"
211e	Alta & B.C.	France	Auj. 8e Bn.	Tr. de ch. de fer.
213e	1st-6th M.D.	Absorbé	4e	Witley.
214e	No. Sask.	Dispersé	15e	Bramshott.
215e	Brantford, Ont.	Absorbé	8e	Witley.
216e	Toronto, Ont.	"	3e	"
217e	Moosomin, Sask.	"	15e	Bramshott.
218e	Edmonton, Alta.	Dispersé	Tr. dech. def.	Purfleet.
219e	Halifax, N.-E.	"	17e	Bramshott.
220e	Toronto, Ont.	Absorbé	3e	Witley.
221e	Winnipeg, Man.	"	11e	Seaford.
222e	"	"	15e	Bramshott.
223e	"	"	11e	Seaford.
224e	Tous les districts	Dispersé	Forestiers.	"
225e	Southern C.B.	Absorbé	1er	"
226e	Dauphin, Man.	Dispersé	11e	"
227e	Algoma, Ont.	Absorbé	8e	Witley.
228e	Ontario-Nord	Aujourd'hui 6e B.	Tr. dech. def.	Purfleet.
229e	Moos Jaw, Sask.	Dispersé	15e	Bramshott.
230e	Brockville, Ont.	Absorbé et dispersé	Forestiers.	"
231e	Vancouver, C.-B.	Absorbé et dispersé	1er	Seaford.
232e	Battleford, Sask.	Dispersé	15e	Bramshott.
233e	Edmonton, Alberta	Absorbé	10e	Bramshott.
234e	Comté de Peel, Ont.	"	12e	Witley.
235e	Belleville, Ont.	"	3e	"
236e	Fredericton, N.-B.	"	20e	Bramshott.
238e	Ont. et Canada, ouest	"	Forestiers.	"
239e	Tous les districts	Aujourd'hui 3e Bat.	Tr. de ch. de f.	Purfleet.
240e	Renfrew, Ont.	Absorbé	6e	Seaford.
241e	Comté d'Essex, Ont.	"	12e	Witley.
242e	Qué., N.E. et N.B.	"	Forestiers.	"
243e	Prince-Albert, Sask.	"	15e	Bramshott.
244e	Montréal, P.-Q.	Dispersé	23e	"
245e	"	Absorbé	23e	"
246e	Nouvelle-Ecosse	"	17e	"
248e	Comté de Grey, Ont.	Dispersé	7e	Witley.
249e	Regina, Sask.	Absorbé et dispersé	15e	Bramshott.
252e	Lindsay, Ont.	Absorbé	6e	Seaford.
253e	Tous les districts	Disperse	12e	Witley.
254e	Comté de Hastings	"	6e	Seaford.
255e	Toronto, Ont.	Absorbé	12e	Witley.
256e	Ont. et prov. de l'Est.	Aujour. 10e Bat.	Tr. de ch. de f.	Purfleet.
257e	"	"	7e Bat.	"
258e	Montréal, P.-Q.	Absorbé	10e	Witley.

LA PULPE DE LA BETTERAVE SÉCHÉE COMME NOURRITURE POUR LE BÉTAIL

Bonne pour la production du lait et, avec le foin, remplace le blé-d'Inde.

Un bulletin de la Ferme expérimentale, publié par le ministère de l'Agriculture, dit ce qui suit:

Une analyse de la pulpe séchée de la betterave tirée du livre de Henry intitulé *Feeds and Feeding* indique qu'elle contient en moyenne 8.2 pour 100 d'eau, 3.5 pour 100 de cendres, 8.0 pour 100 de protéine crue, 18.9 pour 100 de matière fibreuse, 59.6 pour 100 de matière libre, et 0.9 pour 100 de gras. La matière fibreuse s'y trouvant en abondance, les facilités de digestion s'y trouvent comparativement basses, puisqu'on n'y trouve que 4.6 pour 100 de protéine, 65.2 pour cent de carbohydrates et 0.8 pour 100 de gras, soit un total de 71.6 pour 100 de matières nutritives digestibles. La pulpe séchée de la betterave absorbe quatre ou cinq fois son poids d'eau, et gonfle en proportion de l'eau qu'elle absorbe, c'est pourquoi on ne doit pas la donner en nourriture, si ce n'est en petites quantités, avant de la faire tremper dans l'eau. Dans cet état elle est succulente, elle contient des matières nutritives digestibles et a

un effet laxatif semblable parfois à celui du blé-d'Inde ensilé.

Comme nourriture riche en suc: On a constaté qu'un mélange de 9 livres de pulpe séchée de betterave et 5 livres de foin mêlé étaient de 11 pour 100 meilleur pour la production du lait que 45 livres de blé-d'Inde ensilé. Lorsque le foin est de \$18 la tonne et les produits d'ensilage de \$4 la tonne, la valeur de la pulpe de betterave séchée serait de \$10 la tonne en remplacement des matières succulentes ordinaires.

Comme nourriture riche en protéine: D'après l'analyse donnée plus haut, on a calculé que pour fournir la ration de protéine voulue pour les vaches laitières, lorsque le son vaut \$32 la tonne, l'avoine vaut alors \$24.80, le blé-d'Inde et la pulpe de la betterave séchée, \$17.50 la tonne.

Comme nourriture riche en matières nutritives digestibles: D'après cette base lorsque le blé-d'Inde vaut \$50 la tonne, le son de blé vaut \$36.54, l'avoine, \$42.24 et la pulpe de la betterave séchée, \$42.96. Dans ce cas la valeur donnée à la pulpe de la betterave séchée correspond à celle du système de nourriture unique scandinave qui en fixe le taux à dix pour cent plus bas que le blé-d'Inde ou l'orge. Cette valeur est aussi conforme aux recherches de la station expérimentale du Massachusetts, où on a constaté qu'elle était égale à une ration de blé-d'Inde ne contenant pas de suc.

Comme nourriture pour engraisser le bétail: Lorsque l'on en fait usage dans ce but pour le boeuf et le mouton, on a constaté qu'elle faisait grossir plutôt

qu'engraisser, c'est pourquoi on peut l'employer avantageusement dans la première période de l'engraisement, mais on devra la remplacer par le blé-d'Inde ou autre grain pesant durant la dernière période. Il ne semble pas y avoir d'avantages à la donner aux chevaux, tandis que pour les porceaux elle est trop massive et trop fibreuse, si ce n'est pour l'entretien des truies pour la reproduction.

Comme revue générale de la question, on peut dire: (a) la pulpe de la betterave séchée ne contient pas beaucoup de protéine et beaucoup de matière fibreuse, d'où il suit que la protéine est digestible à un degré relativement petit, c'est pourquoi elle ne peut pas remplacer une nourriture riche en protéine telles que le tourteau, le gâteau de farine, ou même le son ou l'avoine hachée dans l'approvisionnement de la protéine dans la ration; (b) il est utile pour remplacer un manque de produits succulents ordinaires, tels que le produit d'ensilage, les racines et l'herbe ou pour rendre plus légère une ration riche en protéine; (c) dans certains cas comme une source de matières nutritives digestibles; (d) elle peut avoir une valeur de \$42.96 la tonne, tandis que dans d'autres cas, lorsque se trouvent déjà les matières succulentes et les carbohydrates cultivés à peu de frais sur les lieux (tel que l'ensilage de blé-d'Inde) sa valeur peut n'être que de \$10 la tonne; (e) pour nourrir les boeufs et les moutons, elle produit plutôt du volume que de la graisse, mais, même dans ce but, elle n'a que la valeur de l'avoine.

LE ROI DE SERBIE RE-MERCIE LE DOMINION.

Sir George Perley, haut commissaire à Londres, a adressé le télégramme suivant au premier ministre suppléant:

"Le ministre serbe, au nom du roi Pierre, remercie pour les félicitations que vous lui avez adressées avec l'expression de son admiration pour le courage et l'esprit de patriotisme des troupes canadiennes ainsi que l'orgueil avec lequel il a vu la cause des Serbes trouver tant d'amis au Canada. Il fait part en même temps de ses vœux pour l'avenir glorieux du Canada et de tout l'empire."

Les ennemis à la Bourse.

Une dépêche venant de la métropole américaine fait connaître que 14 sièges détenus par des étrangers ennemis, au "New York Stock Exchange", au "New Orleans Cotton Exchange", au "New York Cotton Exchange" et à d'autres Bourses ont été saisis par A. Mitchell Palmer, le séquestre américain des biens des étrangers ennemis. Ces sièges de Bourse seront prochainement vendus, à huis clos, à des citoyens américains.

Sondages dans le district de Yale.

Le ministre provincial des Mines, en Colombie-Britannique, a demandé des soumissions pour des sondages au diamant dans les gisements de cuivre, d'or et d'argent du district de Yale.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

CONTRIBUTIONS DE QUÉBEC A LA GUERRE.

Voici, tiré de l'extrêmement précieuse compilation faite par la Commission des archives militaires de l'effort dans la guerre du Canada et des provinces, un sommaire des contributions financières votées par la province de Québec pour fins de guerre. La première somme de \$623,897 représente le don fait par la province à l'armée impériale d'un million de livres de fromage. Nous espérons donner des sommaires semblables des autres provinces, aussitôt qu'ils seront prêts.

Au gouvernement impérial.	\$ 623,897 56
Au Fonds de secours des victimes de la guerre en Belgique.	30,000 00
Au Fonds de secours national de France.	39,096 45
A l'Hôpital des paroisses canadiennes françaises à Paris.	5,000 00
Au Fonds de secours des marins anglais.	5,000 00
Au Fonds patriotique canadien.	1,000,000 00
Aux victimes du désastre de Halifax.	100,000 00
A la Convention de l'Unité nationale.	5,000 00
Au Y.M.C.A.	25,000 00
A la Commission du travail pour les soldats.	18,000 00
Aux Huites de l'armée pour les soldats canadiens.	25,000 00
	\$1,875,903 01

On peut maintenant exporter la nitro-glycérine.

La Commission du commerce en temps de guerre annonce l'annulation des restrictions défendant l'exportation des explosifs contenant plus de 42 pour 100 de nitro-glycérine. Les exportateurs peuvent par conséquent continuer leur commerce d'exportation.

Félicitations du roi à l'occasion de l'emprunt de la victoire.

Sa Majesté le roi a envoyé par câblogramme au Gouverneur général du Canada ses félicitations à l'occasion du succès remporté par l'emprunt de la victoire. Le message de Sa Majesté se lit comme suit:

"J'ai appris le magnifique succès de l'emprunt de la victoire avec la plus grande satisfaction et le plus grand orgueil. Veuillez transmettre au gouvernement et au peuple du Canada, mes félicitations sincères à l'occasion d'une si splendide preuve de la position financière importante que le Canada a atteinte."

Le Gouverneur a envoyé la réponse suivante:

"Le gouvernement du Canada apprécie hautement le gracieux message de félicitations de Votre Majesté à l'occasion du succès du dernier emprunt de la victoire, lequel, tout en donnant une nouvelle preuve de la force financière du Canada, est un témoignage éclatant de la sincérité des sentiments de loyauté et de patriotisme qui anime le peuple."

La consommation du pain a diminué durant le mois de septembre.

Le Dr McPhail, de la division du coût de la vie du ministère du Travail, dans son rapport sur le coût du pain pour le mois de septembre, indique que la consommation du pain dans le Dominion a diminué de 9 pour 100 durant le mois de septembre, si on la compare à celle du mois précédent. Le coût de la distribution du pain aux consommateurs a été de un sixième de cent plus élevé que dans le mois précédent, par suite des frais plus considérables de la livraison. Le prix moyen du pain pour le Dominion a été de 6 9-10 cents par livre livrée.

—Les mesures de conservation et l'économie volontaire à la maison ont diminué la consommation de la farine en Canada, de 800,000 à 600,000 barils par mois, si l'on établit une comparaison avec l'avant-guerre. Ceci signifie une économie de 2,400,000 barils, ou si l'on considère l'économie effectuée en augmentant le pourcentage d'extraction dans la mouture, de 2,640,000 barils par année. Ceci équivaut à une économie de près de 12,000,000 de boisseaux de blé.

Une édition révisée de "L'Effort du Canada pour la guerre".

Le département de l'Information publique publiera vers le 1er janvier 1919 une brochure intitulée "L'effort du Canada pour la guerre". C'est une édition révisée de la brochure portant le même titre publiée en juillet dernier.

Etant donné que cette publication sera en plus grande demande à cause de la conclusion victorieuse de la guerre, ceux qui désirent se procurer cette édition feront bien de s'adresser immédiatement au département de l'Information en mentionnant le nombre de copies dont ils auront besoin.

NOUVEAU PRÉSIDENT DU BUREAU D'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

M. W. J. Black, ancien commissaire de l'agriculture, devient président et M. S. Maber, secrétaire du Bureau.

D'AUTRES CHANGEMENTS.

Un changement important dans le personnel du Bureau d'établissement des soldats vient d'être fait par l'hon. Arthur Meighen, ministre de l'Intérieur. M. W. J. Black, le commissaire de l'agriculture, vient d'être nommé président de ce Bureau. Depuis le mois de janvier dernier, le Bureau se composait de M. Samuel Maber, président intérimaire; M. C. F. Roland, de Winnipeg, et le major E. J. Ashton, vétérans de la grande guerre. M. Roland a abandonné ce poste pour s'attacher au comité de reconstruction de l'Ouest.

M. Black est fils de fermier. Il est né dans le comté de Dufferin et durant son enfance il a pratiqué les travaux élémentaires de la ferme, jusqu'à ce qu'il comprit que l'étude de l'agriculture pratique offrirait des avantages promettant beaucoup pour l'avenir. Il suivit les cours du collège d'agriculture d'Ontario, puis ceux de l'université de Toronto, où il prit ses degrés en 1902. Pendant deux ans il fut rédacteur du "Farmer's Advocate", de Winnipeg, puis il devint sous-ministre de l'agriculture pour le Manitoba en 1904. Il organisa le collège d'agriculture du Manitoba dont il fut le président pendant dix ans; le collège, à la fin de cette période, avait plus d'élèves qu'aucun autre collège du continent n'en avait eus au même âge de développement. En 1916, par suite de la mort du docteur C. C. James, on offrit à M. Black le poste de commissaire de l'agriculture du Dominion qu'il accepta.

Bien que le ministre actuel du département regrette de se priver des services de M. Black, qui a fait preuve d'une haute compétence comme commissaire, l'occasion d'être utile aux soldats qui reviennent et auxquels il s'intéresse vivement, et la conviction née chez les membres du gouvernement que ses qualifications devraient être mises à profit dans l'intérêt de nos hommes qui ont pris part à la guerre, font de cette nomination à un des postes les plus importants dans les services du gouvernement un acte administratif des plus recommandables. L'énergie et le talent d'organisateur dont M. Black a fait preuve dans le passé seront maintenant au service des vétérans qui pourront ainsi, nous n'en doutons pas, être assurés d'une complète coopération entre eux et le Bureau d'établissement des soldats.

IL RESTE COMMISSAIRE.

Le major Ashton continue de faire partie du Bureau à titre de commissaire, et M. S. Maber, qui était président intérimaire, devient le secrétaire du Bureau. L'expérience acquise par ces deux fonctionnaires durant la période d'organisation préliminaire sera d'une grande va-

TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE; LES REPRÉSENTANTS SONT NOMMÉS

Quinze membres représentant toutes les provinces sont nommés.

Le ministre des Finances a annoncé la nomination du personnel du Comité d'Épargnes Nationales de Guerre. Sir Herbert Ames a été nommé président de ce comité. Il aura comme associés quinze membres représentant toutes les provinces du Dominion.

Le représentant d'Ontario-centre dans ce comité n'a pas encore été nommé, mais la nomination sera connue sous peu.

Voici les noms des membres de ce comité tels que publiés dans un communiqué officiel: sir Herbert Ames, président; Campbell Sweeney, Vancouver; H. W. Wood, Calgary; honorable Geo. A. Bell, Regina; John Galt, Winnipeg; Geo. M. Reid, London; sir Geo. Burn, Ottawa; René T. Leclerc, Montréal; W. H. Birks, Montréal; honorable Cyrille Delage, Québec; sir Douglas Hazen, St. John, N.-B.; W. A. Black, Halifax; honorable Muedock McKinnon, Charlottetown, I. P.-E.; Thomas Moore, président du Congrès des Métiers et du Travail, Ottawa, et le Dr J. H. Putman, secrétaire-trésorier de l'Association Educationnelle du Dominion, Ottawa.

Il est entendu que le ministre des Finances invitera les membres du comité à se réunir à Ottawa au commencement du mois prochain, alors que la campagne en faveur des timbres d'épargne de guerre annoncée ces jours derniers fera l'objet d'études sérieuses, et que les plans seront tracés.

Amérique du Sud.

Le total du commerce extérieur des républiques latino-américaines pour l'année 1916 a dépassé celui de toutes les autres années précédentes. Il s'est élevé au chiffre de \$2,912,976,675, soit une augmentation de \$38,000,000 sur celui de 1913, le plus élevé jamais atteint auparavant. Les nombreux et importants marchés de l'Amérique du Sud offrent au Canada les perspectives les plus intéressantes.

leur pour la mise en application de la politique à laquelle s'est arrêté l'hon. M. Meighen.

Déjà des arrangements ont été conclus avec l'université Khaki d'Angleterre qui permet au vétéran de la guerre désireux de se faire agriculteur, et qui n'a pas l'expérience du métier, d'entreprendre pendant qu'il est en Angleterre des méthodes pratiques d'agronomie. D'autres arrangements sont en voie qui fourniront aux soldats dès leur retour au Canada, l'occasion de suivre les cours d'agriculture du pays. Il y aura coopération des provinces et du gouvernement fédéral, dans cette entreprise, et l'on espère que le nouveau président pourra associer à son œuvre les agronomes experts dont il aura besoin pour inculquer aux soldats de retour une connaissance splendide des méthodes pratiques d'agriculture.

UN PRÊT FÉDÉRAL POUR RÉSOUDRE LE GRAND PROBLÈME DES LOGEMENTS

LE MINISTRE ANNONCE QU'UNE SOMME DE \$25,000,000 A ÉTÉ MISE DE CÔTÉ À CETTE FIN

Amélioration des conditions d'habitation pour la population ouvrière—Aide pour suppléer à l'interruption de la construction pendant la guerre.

Le gouvernement vient de constituer un fonds de \$25,000,000 qui sera mis, à titre de prêt, à la disposition des différents gouvernements provinciaux du Canada pour l'exécution de programmes d'amélioration des logements, par l'intermédiaire des municipalités ou autrement.

"Au cours d'un arrêté en conseil autorisant la transaction, dit un rapport sur ce sujet, le ministre des Finances fait observer qu'à la conférence qui a eu lieu à Ottawa, entre les premiers ministres et autres membres des différents gouvernements provinciaux et les représentants du gouvernement fédéral, l'un des plus importants sujets de discussion a été celui de la création de meilleures conditions de logement pour la population ouvrière de nos grands centres. Le ministre ajoute que, par suite de l'arrêt presque complet de la construction pendant la guerre, la grande rareté des logements se fait actuellement sentir dans la plupart de nos cités, et que cette situation va s'aggraver au fur et à mesure que nos soldats reviendront d'Europe retrouver leurs familles et reprendre dans la vie civile le cours de leurs occupations.

"Toujours d'après le ministre, certains gouvernements provinciaux ont fait connaître à la conférence qu'ils entendaient, après étude, adopter la pratique de prêts à longue échéance et remboursables par amortissement, prêts consentis par l'intermédiaire des municipalités ou autrement, afin d'encourager la construction de logements modernes destinés à remédier à la congestion de la population dans les villes de leurs provinces respectives; et ils ont demandé si le gouvernement fédéral aiderait les provinces à réaliser une semblable politique, en leur prêtant l'argent nécessaire à la constitution de fonds à cette fin.

Les recommandations du ministre sont exposées en détail plus loin.

Parlant de l'action du gouvernement, sir Thomas White dit qu'en dehors de la valeur reconnue de l'amélioration des logements au point de vue de l'hygiène nationale, du confort et des mœurs, le problème revêt une importance exceptionnelle à l'heure actuelle, parce que l'application d'une politique vigoureuse sous ce rapport par les gouvernements provinciaux et les municipalités pendant la période de reconstruction, procurerait du travail à une nombreuse armée d'artisans et de journaliers. Quand toutes les industries de la construction sont constamment employées, elles déterminent une forte demande de main-d'œuvre experte et de manœuvres. Si les municipalités des grands centres aux quartiers surpeuplés adoptaient sans retard des plans pour la

construction de maisons modèles destinées aux ouvriers, la préparation des matériaux nécessaires au commencement des opérations au printemps, donnerait beaucoup de travail pendant l'hiver qui commence. L'industrie du bois en éprouverait les heureux effets, de même que la charpenterie, la plomberie et les autres métiers. On pourrait même entreprendre une bonne partie de la construction au cours de l'hiver.

Le gouvernement a fixé un taux d'intérêt plus bas que celui auquel il peut actuellement emprunter. Il s'est cru justifiable d'en agir ainsi à cause de l'importance nationale du problème en jeu, et afin de contribuer pour sa part à la réalisation des programmes des gouvernements provinciaux et des municipalités de tout le Canada, en matière de logements. On reconnaît qu'il est essentiel d'offrir aux emprunteurs un taux peu élevé d'intérêt, pour que les projets d'amélioration des logements obtiennent le résultat désiré. Il est nécessaire également que les prêts soient à échéance éloignée pour que l'amortissement du capital n'impose pas aux emprunteurs une trop lourde charge annuelle.

Le ministère est d'avis que les municipalités, et les provinces où elles sont situées, seront les premières à bénéficier des avantages immédiats résultant de la construction de logements améliorés. Les municipalités, dit-il, ne devraient pas hésiter à entreprendre la réalisation d'un programme de bons logements, pourvu que la congestion de leurs zones industrielles justifie cette action. La question des risques à encourir est secondaire si on tient compte des avantages que la collectivité intéressée retirera et de l'opportunité de procurer du travail aux ouvriers pendant la période de reconstruction. Le ministre espère qu'avec les ressources financières mises à leur disposition, les provinces, et les municipalités s'empresseront de formuler et d'appliquer une politique ayant pour objet l'amélioration des logements.

Sir Thomas White est en relations étroites avec certains des gouvernements provinciaux que l'on sait favorables à l'exécution d'un vigoureux programme de construction de maisons modèles pour les ouvriers. On ne sait pas si les gouvernements provinciaux se contenteront de faire des prêts aux municipalités ou s'ils entreprendront d'appliquer leur politique autrement. On croit qu'ils préféreront agir par l'intermédiaire des municipalités qui, comme sir Thomas White l'a fait remarquer, sont directement intéressées et seraient les premières à bénéficier de l'application d'une politique tendant à l'amélioration des logements.

DÉTAILS DU PROJET DE LOGEMENTS

Voici les recommandations faites par le ministre des Finances :

"En raison de l'importance nationale de la question de l'amélioration des logements, qui est d'un intérêt vital pour l'hygiène, les mœurs et la prospérité de la collectivité toute entière, et de ses rapports avec le bien-être des soldats rapatriés et de leurs familles; étant donné aussi que l'application d'une telle politique sur une assez grande échelle par les gouvernements provinciaux procurerait beaucoup de travail pendant la période de reconstruction et de transformation de l'industrie après la guerre, le ministre a fait les recommandations suivantes:

1. Que le ministre des Finances soit autorisé, en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et sur requête du gouvernement de toute province du Canada, de consentir des prêts à ce gouvernement pour les fins mentionnées.

2. Que le montant total à prêter à toutes les provinces ne dépasse pas \$25,000,000, et que le montant du prêt à chaque province n'excède pas la proportion des dits \$25,000,000 qui correspond à la population de la dite province comparée à la population totale du Canada.

3. Que les prêts soient consentis pour une période de 25 ans au plus, chaque province conservant le droit de rembourser en tout temps au cours du dit terme la totalité ou toute partie du principal de son emprunt.

4. Qu'un intérêt de cinq pour cent par année, payable semi-annuellement, soit exigé sur les avances, à compter des dates d'icelles.

5. Que le ministre des Finances soit autorisé à accepter des bons, obligations ou toute autre forme de garantie qu'il pourra approuver, en reconnaissance de la dette de tout gouvernement provincial pour le prêt qui lui est consenti.

6. Les avances doivent être faites à même les crédits de guerre.

7. Les avances peuvent être faites aussitôt qu'un plan général de logements aura été arrêté avec le gouvernement de la province sollicitant un emprunt en vertu des présentes."

SPLENDIDE RÉSULTAT DU COLLEGE MILITAIRE

Trente-six généraux en service actif avaient été des cadets du C.M.R.

Trente-six généraux qui ont pris une part active dans la grande guerre ont été pendant un certain temps des cadets du Collège Militaire Royal du Canada. De ce nombre, un est lieutenant général huit sont majors-généraux et les vingt-sept autres sont des généraux de brigade.

Ces renseignements sont contenus dans un tableau des honneurs et des déclarations accordés aux gradués et aux ex-cadets du C. M. R. durant les quatre années de la guerre, tableau qui vient d'être publié par le ministère de la Milice.

Parmi les noms des gradués ou des ex-cadets qui ont fait l'honneur du C. M. R. par leur conduite dans la guerre, se trouvent ceux du lieutenant-colonel W. A. Bishop, C.V., D.S.O. C'est le seul ex-cadet qui a gagné la croix Victoria durant la guerre, mais trois autres, dont deux sont morts, et l'autre considéré comme absent, ont été recommandés pour cet honneur si recherché. Ce sont le capitaine E. D. Carr-Harris, R.E., tué au front au mois de novembre 1914; le major F. Travers Lewis, 54e bataillon, T. E. C., tué au front le 1er mars 1917; et le major suppléant G. A. Torey, R.F.A., rapporté absent le 21 mars 1918.

106 ONT MÉRITÉ LE D.S.O.

Le nombre de décorations du Distinguished Service Order méritées par des

hommes qui ont autrefois suivi les cours du C. M. R., est de 106, et celui des croix militaires est de 109. La décoration de la Légion d'Honneur de la France a été méritée par douze ex-cadets ou gradués, et la Croix de Guerre, par six. En tout, le nombre de décorations et des honneurs accordés à des anciens cadets du C.M.R., sans compter ceux mentionnés dans les dépêches, est de 337. Près de 422 "mentions" ont été méritées par des anciens cadets du collège. Trois gradués du collège ont commandé des divisions canadiennes au front. Ce sont, le major-général G. B. Hughes, C.B., C.M.G.; le major-général A. C. Macdonnell, C.B., C.M.G., D.S.O.; le major-général G. H. Hughes, C.B., C.M.G., D.S.O.

Le premier commandant du Collège Militaire Royal d'Australie était le major-général sir W. T. Bridges, K.C.B., gradué du collège, qui a été tué à la tête d'une division de l'Australie aux Dardanelles.

PLUSIEURS MAJORS-GÉNÉRAUX.

Les majors-généraux qui furent jadis cadets du Collège Militaire Royal comprennent: le major-général T. Benson, le major-général sir H. E. Burstall, le major-général C. N. Cory, le major-général sir C. M. Dobell, le major-général G. B. Hughes, le major-général H. P. Leader, et le major-général J. C. McDougall.

Parmi les généraux de brigade qui ont fait leur entraînement militaire au Collège Militaire Royal se trouvent: les généraux de brigade sir E. P. C. Girouard, H. C. Tacker, D. S. McInnes, A. G. Eremberg, H. M. Campbell, W. B. Lindsay, J. H. C. Nanton, D. H. Ridout, J. E. Leckie, G. S. Cartwright, A. E. Panet, E. A. Panet, T. L. Tremblay, P. G. Twining, C. H. C. Straubense, E. J. Dufus, G. R. Frith et un certain nombre d'autres.

FRAIS DE SURESTARIE ET DÉLAIS OCCASIONNÉS PAR L'ÉPIDÉMIE

La Commission des chemins de fer indique avec exactitude le parti à tirer des règles récemment établies concernant le retard des wagons.

Le président de la Commission des chemins de fer nous communique ce qui suit:

Le 25 octobre, un jugement a été rendu stipulant que l'indemnité de surtaxe ne doit pas être imposée quand les expéditeurs ont été dans l'impossibilité d'accepter les wagons à cause des ravages occasionnés par l'épidémie parmi leurs employés. Ce jugement a été suivi d'un mémoire en date du 14 novembre, qui a été communiqué aux différentes parties intéressées par une lettre du secrétaire de la Commission. Voici cette lettre:

"La Commission me donne instruction de vous écrire qu'il paraît exister un grave malentendu concernant la signification de la décision rendue le 25 octobre dernier au sujet des indemnités de surestarie pendant l'épidémie d'influenza.

"Le mémoire de la Commission n'a pas pour effet d'abolir les droits de surestarie sur les wagons, pendant la période de l'épidémie. Cependant, un allègement est accordé aux consignateurs et aux consignataires qui ont été dans l'impossibilité de charger ou décharger les wagons pendant ce temps par suite de la maladie de leurs employés. L'obligation générale de décharger promptement subsiste encore quand ce déchargement peut s'effectuer; mais pendant le règne de l'épidémie les compagnies de chemins de fer peuvent et doivent, là où elles pouvaient exiger l'indemnité de surestarie, exempter les firmes du paiement de cette indemnité dans la mesure où ces firmes se sont trouvées dans l'impossibilité d'effectuer promptement le chargement ou le déchargement par suite de la propagation de l'influenza parmi leurs employés.

"Il en résulte que les compagnies ont le devoir d'examiner chaque cas à la lumière des faits, et d'y apporter les adoucissements appropriés. Il en résulte aussi que toutes les compagnies de chemins de fer qui font remise du paiement de l'indemnité de surestarie à cause des ravages de l'influenza parmi les employés des consignateurs et des consignataires, sont justifiables d'en agir ainsi au regard de toute prohibition d'injuste préférence."

Le bureau du service des wagons et ceux qui demandent un adoucissement en vertu du jugement du 25 octobre, ne paraissent encore avoir adopté aucune procédure convenable pour mettre à exécution la décision de la Commission, car la Commission a reçu nombre de plaintes précises.

Il ne devrait pas être difficile de donner suite aux instructions de la Commission. La situation est parfaitement claire. D'abord, les consignateurs et consignataires qui sont en retard dans le chargement ou le déchargement des wagons, sont sujets aux sanctions stipulées dans les règles en vigueur; mais les consignateurs et consignataires qui ont été dans l'impossibilité de charger ou décharger à cause de l'influenza chez leurs employés doivent être exemptés de l'application des règles. "Primafacie", un consignateur ou consignataire en faute est responsable, et tout consignataire ou consignateur est tenu de prouver que l'état de choses existant est le résultat de l'épidémie et qu'en dépit de toute la diligence voulue il a été impossible d'empêcher le retard.

AU BUREAU DU SERVICE DES WAGONS.

Les requérants qui réclament un adoucissement en vertu de l'ordonnance de la Commission, afin que la question soit convenablement réglée non seulement entre chemins de fer et marchands, mais aussi entre marchands eux-mêmes, et afin que tous puissent être traités sur un pied d'égalité et sans préférence injuste, doivent faire tenir au bureau du service des wagons, ou à la compagnie de chemin de fer immédiatement intéressée, la preuve écrite, soit par affidavit ou déclaration, portant sur les détails suivants:

1. Le nombre d'hommes employés immédiatement avant l'épidémie.
2. Le nombre d'hommes employés pendant la durée de l'épidémie et à l'époque du retard en question.
3. Tout effort spécial ou additionnel tenté pour libérer les wagons pendant cette période, comme celui qui consiste à prendre, quand la chose est possible, des hommes employés à d'autres travaux pour la compagnie, ou à en amener du dehors, par exemple, les charretiers employés aux services extérieurs, s'ils sont disponibles; ou tout détail indiquant que la firme requérante n'avait pas d'hommes disponibles dans les autres branches de son commerce.
4. Le cas échéant, quelles mesures ont été prises pour arrêter jusqu'à la fin de l'épidémie les envois à l'établissement intéressé.
5. Dans le cas où aucune mesure de ce genre n'a été prise, indiquer si, dans le cours des affaires et eu égard aux dates des envois, des dispositions de ce genre étaient possibles.

Certaines plaintes reçues à la Commission montrent qu'au moins dans une certaine mesure les requêtes sont basées sur le prétendu entassement des wagons. Les règlements contiennent déjà des dispositions à ce sujet, et en l'absence de toutes instructions particulières, les marchands ont droit à des adoucissements quand les wagons ont été entassés ou, en d'autres termes, quand les wagons sont envoyés à la fois en plus grand nombre qu'ils n'ont été commandés et de façon à excéder les moyens de déchargement.

Sur réception de ces matériaux, le bureau du service des wagons ou la compagnie de chemin de fer intéressée, selon le cas, devrait être en état de disposer promptement de la question, et dans les circonstances on ne devrait pas insister pour obtenir le paiement préliminaire de l'indemnité de surestarie. Naturellement, le bureau ou la compagnie de chemin de fer intéressée est libre de contester les déclarations déposées et de demander des preuves supplémentaires dans les cas dou-

NOUVEAUX RÈGLEMENTS POUR LES MEUNERIES

La Bureau des vivres du Canada fixe les pourcentages à suivre.

L'Ordre n° 73 émis par le Bureau des vivres, le 28 novembre, maintient les règlements concernant les permis des meuneries. Pour le blé du printemps, qualité n° 2 du nord ou meilleur; pour le blé d'hiver, qualité n° 2 ou meilleur, étalon d'Ontario ou de Québec ou donnant l'épreuve de 20 pour 100 ou plus par boisseau; pour les blés mélangés d'hiver et de printemps, on ne devra pas employer plus de 264 livres pour produire 167 livres de farine.

En manufacturant le blé de pourcentage moins élevé, on permet l'addition de quantités déterminées de blé. Des sous-produits pas plus de cinq livres de fleur à bestiaux ne pourront être séparées, et le reste devra être vendu comme son ou moulée. Tous les réceptacles devront porter des signes indiquant leurs poids, le nom et l'adresse du manufacturier et la nature du contenu. Les paquets de moins de 49 livres devront être faits en dénominations de 3½, 7, 12, 14 et 24 livres. Aucune conditions ne devront être imposées aux acheteurs. Des permis écrits seront accordés pour la manufacture de la petite farine ou des rebuts tamisés. Les règlements pour le son et la moulée sont maintenus.

— Avant la guerre, le Canada importait du blé à raison de 7,000,000 de livres par année. Ce pays produit maintenant assez de blé pour sa consommation domestique, et en plus il en exporte à raison de plus de 4,000,000 de livres par année.

teux; mais j'ai confiance que le bureau et les chemins de fer régleront, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours aux audiences devant la Commission, la grande majorité des cas qui se présenteront.

IL N'EST PAS QUESTION D'ÉCHELLE.

Le bureau du service des wagons expose que si on constate que les délais sont réellement attribuables à l'impossibilité où se trouvent les employés du consignateur ou consignataire de charger ou décharger les wagons à cause de l'influenza, on devrait réduire le tarif élevé actuellement en vigueur au tarif plus bas de \$1 par jour. Il n'y a pas lieu de faire la distinction suggérée par le bureau du service des wagons. Quand les délais sont inévitables par suite des ravages de l'épidémie, il ne peut être question de l'échelle des taux; il s'agit de savoir si l'indemnité de surestarie doit ou ne doit pas être perçue, et la Commission a décidé qu'elle ne doit pas l'être. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne doit donc être prélevée pour les retards inévitables s'ils sont attribuables aux causes indiquées plus haut.

(Signé) H. L. D.
Le 25 novembre 1918.

AVOINES DE SEMENCE POUR LES PROVINCES DES PRAIRIES

Un arrêté ministériel permet au gouvernement d'en acheter certaines sortes.

Afin d'assurer une quantité suffisante d'avoines de semence aux provinces des prairies pour le printemps de 1919, l'arrêté en conseil suivant a été adopté à la recommandation du ministre de l'Agriculture:

Attendu que l'arrêté ministériel du 2 novembre 1918 (C.P. n° 2674) est devenu inefficace en raison du fait que le Bureau des inspecteurs de grains a résigné son règlement n° 84 en date du 10 octobre 1918;

Et attendu qu'il est essentiel d'assurer un approvisionnement suffisant d'avoines de semence aux provinces des prairies pour le printemps de 1919;

Par conséquent, il plaît à Son Excellence le Gouverneur en conseil, à la recommandation du ministre de l'Agriculture, d'autoriser et par les présentes elle autorise la Commission d'achat des grains du Dominion de réquisitionner les avoines aux conditions suivantes:

1. Ladite Commission acceptera les avoines propres à la semence aux éleveurs terminés du gouvernement à Moosejaw, Saskatoon et Calgary, et expédiées de quelque point que ce soit à l'ouest de Winnipeg.

2. Ladite Commission paiera pour les avoines de mouture ou de semence et les acceptera comme telles aux endroits mentionnés plus haut les prix suivants basés sur le fret de Port-William et la cote de la bourse des grains de Winnipeg le jour de la livraison:

- Pour les avoines du Manitoba:
- Grades commerciaux, pas de prime; Graine n° 1, prime de 2 cents par boisseau;
 - Graine n° 1, prime de 7 cents par boisseau.
- Pour les avoines de la Saskatchewan:
- Grades commerciaux, prime de 3 cents par boisseau;
 - Graine n° 2, prime de 6 cents par boisseau;
 - Graine n° 1, prime de 10 cents par boisseau.
- Pour les avoines de l'Alberta:
- Grades commerciaux, prime de 8 cents par boisseau;
 - Graine n° 2, prime de 11 cents par boisseau;
 - Graine n° 1, prime de 15 cents par boisseau;

pourvu toujours que ladite Commission ne soit pas tenue d'accepter les avoines inférieures à la graine n° 2 et contenant plus que 100 graines de folle avoine à la livre.

3. Ladite Commission est autorisée à envoyer des inspecteurs de grains de semence dans n'importe quel éleveur, entrepôt ou moulin dans les provinces de Saskatchewan, Manitoba et Alberta, dans le but d'examiner les avoines gardées dans lesdits éleveurs, entrepôt ou moulin et qui pourraient être propres à la mouture ou la semence; si les inspecteurs trouvent dans lesdits éleveurs, entrepôt ou moulin, ou dans des wagons sur la voie, ou dans des wagons sur les plate-formes de chargement des avoines propres à la mouture ou à la semence lesdites avoines deviendront automatiquement la propriété de la Commission des achats de grain du gouvernement, et lesdites avoines seront sujettes à être expédiées immédiatement à l'ordre de la Commission de l'achat des grains du gouvernement aussitôt que des wagons seront disponibles. Pour lesdites avoines ladite Commission paiera les prix conformes aux valeurs désignées dans la clause 2 ci-dessus, y compris les primes désignées pour les différentes qualités d'avoines dans chacune des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, chaque prix devant être fixé le jour de l'inspection.

Cet arrêté en conseil sera en vigueur à partir de et après la date ci-dessus.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

LE FONDS PATRIOTIQUE ÉTEND SON CHAMP D'ACTION

Comme œuvre additionnelle il va donner des secours aux dépendants des soldats qui reviennent de l'autre côté de l'océan.

DIVERS EMPLOIS DES FONDS.

Le rapatriement de trente à trente-cinq mille parents de soldats qui sont aujourd'hui en Angleterre n'imposera pas seulement de nouvelles charges au trésor du Fonds patriotique, mais il va encore apporter des responsabilités et un surcroît de travail à ses deux branches principales, celles de Toronto et de Montréal. Les dépendants de soldats, en grand ou petit nombre, ont commencé de revenir au Canada depuis bientôt douze mois, et le Fonds patriotique canadien a fondé pour leur venir en aide deux sections de l'Aide aux Voyageurs dans les deux villes que nous venons de mentionner ainsi que dans la ville de Québec. Dans cette dernière ville le travail est fait par la ligue des Femmes de Soldats bien que sous les auspices et aux frais du Fonds patriotique. A Montréal et à Toronto, des comités spéciaux de dames auxiliaires ont été formés. Beaucoup des voyageurs ne font que passer dans ces villes en route pour des points plus à l'intérieur du pays, mais il leur faut tout de même y interrompre leur voyage pendant quelques heures. Le Fonds patriotique, par l'intermédiaire de ses officiers, fait tout en son pouvoir pour leur rendre confortable le séjour de la ville où ils se trouvent, vient à leur porter assistance en faisant transporter leurs bagages d'une gare à l'autre, les renseigne sur les facilités accordées par les compagnies de chemin de fer dans les gares sous forme de salles de repos, de "nurseries", etc., et dans bien des cas donne à manger aux femmes et aux enfants. Dans une foule d'autres cas il faut donner de l'argent aux femmes pour défrayer les menues dépenses incidentes à leur voyage.

LES DÉPENDANTS DES SOLDATS.

Maintenant que le reste des dépendants des soldats qui sont encore en Europe vont être ramenés au pays dans un avenir assez rapproché, le Fonds patriotique se prépare à rendre sur une plus grande échelle les services qu'il a rendus jusqu'ici. On a arrangé certaines accommodations pour permettre aux voyageurs de dormir et on a fait certains arrangements pour faire face aux cas d'urgence faciles à prévoir. Le Fonds a fait imprimer quelque 30,000 cartes conseillant aux femmes, en cas d'urgence, de s'adresser au Fonds patriotique du lieu de leur destination; ces cartes seront distribuées sur les trains par les agents du département de l'Immigration. De grandes pancartes donnant le même conseil et donnant l'adresse exacte des bureaux du Fonds patriotique dans les plus grandes villes où passeront les voyageurs seront affichées dans les voitures de tramways.

Il n'est pas généralement connu que le Fonds patriotique a rempli

plusieurs fonctions à part la perception et la distribution des fonds. C'était là pourtant la double mission que le parlement avait confiée au Fonds patriotique. Par la force des circonstances, cependant, il s'est vu presque partout dans l'obligation d'en assumer une troisième. La création d'un service d'Aide aux Voyageurs en est un nouvel exemple. De cent manières différentes le Fonds a porté secours à ceux qui avaient été laissés aux soins de la nation pendant que ceux qui gagnaient le pain de la famille étaient dans les rangs de l'armée. Il les a aidés à se procurer du charbon, il les a aidés à pratiquer l'économie—dans la ville de Hamilton seulement 283 femmes de soldats ont acheté des certificats d'épargnes de guerre tandis que dans la ville de Hespeler 105 femmes de soldats sur 112 ont acheté pour \$7,000 de bons de la victoire,—il leur a montré à avoir soin de leurs enfants, comment faire le budget de leurs dépenses, et il fait l'office de leur agent d'affaires dans leurs relations avec le département de la Milice et de la Défense. Dans une seule année la branche du comté d'Elgin dans Ontario, une branche relativement petite, a écrit plus de 600 lettres d'affaires, la plupart sur des sujets concernant l'allocation de séparation et les transferts de solde, et le Fonds pris dans son ensemble a dû en écrire au moins dix mille.

L'APPUI DU GOUVERNEMENT.

Bien qu'il ne fut pas à proprement parler un service du gouvernement, ou qu'il ne fut pas subventionné par lui, le Fonds n'en a pas moins toujours travaillé dans la plus étroite collaboration avec tous les départements à Ottawa. Dans les premiers jours de l'organisation du Bureau des pensions, on a puisé très largement dans les archives du Fonds comme source de renseignements et plusieurs de ses travailleurs les plus compétents sont passés au service du Bureau. Il s'est toujours tenu en contact suivi et continu avec la branche des allocations de séparation et des transferts de solde du département de la Milice. De fait, cette coopération est devenue si étroite que les comités locaux du Fonds patriotique sont chargés de s'enquérir du bien-fondé de toutes les demandes d'allocation de séparation faites des dépendants de soldats autres que leurs épouses; sans compter qu'ils se sont rendus utiles de bien d'autres manières. M. P. H. Morris, le secrétaire du Fonds, est membre associé du Bureau des soldes et allocations.

Le Fonds compte tout près de 1,200 branches dans tout le Dominion, et à la fin du mois de septembre dernier il payait une allocation mensuelle à 49,000 familles. La proportion dans laquelle ces familles reçoivent du secours varie suivant l'endroit où elles habitent, le Fonds tenant compte des différences de conditions et de vie dans chaque localité. Dans le mois de septembre la moyenne d'allocation mensuelle était pour la Colombie-Britannique, \$20.82; l'Alberta, \$21.37; la Saskatchewan, \$22.70; l'Ontario, \$15.26; la province de Québec, \$18.24; le Nouveau-Brun-

wick, \$13.64; la Nouvelle-Ecosse, \$11.73; et l'île du Prince-Edouard, \$10.61. Le Manitoba a dès l'origine du mouvement maintenu une organisation indépendante et nous n'avons pas de statistiques pour cette province. La différence apparente entre la moyenne de Québec et celle d'Ontario s'explique par le fait que dans Québec les familles sont beaucoup plus nombreuses. La moyenne de l'assistance par individu est à peu près la même, soit \$5.67 dans Ontario et \$5.78 dans Québec.

Fruits en conserve et savons pour l'Angleterre.

Le Bureau du commerce de guerre est informé par le commissaire général du Canada, à Londres, que les autorités anglaises ont émis une licence générale permettant l'importation de n'importe quelle quantité de fruits en conserve, en bouteilles ou à l'état de confitures; cette nouvelle mesure comprend aussi les savons.

LES CONDITIONS SONT FAVORABLES DANS LA RÉGION DES PRAIRIES

Quatre-vingt-dix pour cent des labours sont terminés dans le Manitoba et la Saskatchewan—La situation des vivres est bonne, à ce qu'on rapporte.

Le bureau du commissaire de l'immigration et de la colonisation à Winnipeg nous envoie le bulletin suivant sur les conditions des prairies et des côtes:

CONDITIONS CLIMATÉRIQUES ET ÉTAT DES RÉCOLTES.

Il est tombé un peu de neige dans le Manitoba le 13 novembre, dans la Saskatchewan et l'Alberta la température a été douce et claire et par conséquent favorable à tous les travaux de culture en automne. Les fortes gelées, durant la nuit, ont cependant raccourci graduellement les heures pendant lesquelles les labours se font avec le plus d'avantage, et bientôt la terre sera trop gelée pour permettre que ces travaux se continuent bien longtemps. Quatre-vingt-dix pour cent des labours sont faits dans la Saskatchewan, et environ 80 pour 100 dans l'Alberta. Plusieurs cultivateurs se plaignent de la rareté de la main-d'œuvre par suite de l'épidémie d'influenza, et cet état de choses diminuera probablement l'étendue de terre préparée pour les récoltes de l'année prochaine.

La situation des vivres dans les trois provinces est assez satisfaisante, surtout dans le Manitoba. Dans la Saskatchewan et l'Alberta, on a manqué de vivres en quelques endroits, mais la situation s'améliore par les envois qu'on y reçoit et on est assuré d'un bon approvisionnement.

D'après les archives de la ferme

NOUVELLE CARTE DE L'ALBERTA POUR LES COLONS

Elle indique les diverses conditions des terres au moyen d'imprimés en couleurs.

On était à préparer depuis assez longtemps dans les bureaux de la Branche des Informations sur les ressources naturelles, département de l'Intérieur, à Ottawa, une nouvelle édition de la carte tant recherchée par les futurs colons de l'ouest canadien, savoir, la Carte des Homesteads de l'Alberta-sud.

La nouvelle édition est très claire dans les informations qu'elle contient. Au moyen d'un jeu élaboré de couleurs, la vaste étendue comprise dans la partie de la province décrite par la carte a été divisée de façon à indiquer clairement la disposition du tout. Des couleurs différentes représentent les terres dont on a disposé définitivement, celles qui ont été prises mais non encore patentées, les réserves forestières, les limites à bois, les terres de pâturages, les parcs nationaux et la réserve indienne, ainsi que les limites des diverses agences et les endroits où se trouvent les Bureaux des Terres.

A part le renseignement dont nous venons de parler la carte contient une ou deux particularités nouvelles dignes de mention. Un brun pâle fait voir les terres qui ont été mises de côté pour les soldats. Celles qui peuvent devenir disponibles pour cette fin par suite de cancellation ou d'abandon, sont indiquées par une ligne rouge hachée.

Ceux qui désirent se procurer cette carte doivent en faire la demande au surintendant de la Branche des Informations sur les Ressources Naturelles, département de l'Intérieur, Ottawa.

La Commission alimentaire canadienne n'a pas l'intention d'intervenir auprès des commerçants qui font légitimement des provisions de pommes de terre, de pommes et de légumes pour les besoins de leur commerce.

expérimentale de Brandon, il est tombé 11.38 pouces d'eau durant l'année, contre 5.75 pouces l'année dernière.

NOMBRE DE BOISSEAUX DE GRAIN.

Du 1er septembre au 15 novembre on a fait, dans l'Ouest, l'inspection du nombre suivant de boisseaux de grain. On donne aussi un tableau comparatif pour la même période l'an dernier:

	Blé.	Autres grains.	Total.
1918—	54,805,200	10,497,650	63,302,850
1917—	77,863,200	18,335,000	96,198,200

Les éleveurs du gouvernement contiennent, aux endroits suivants:—

Moosejaw...	1,462,975 boisseaux.
Saskatoon...	678,678 "
Calgary...	1,108,289 "

Il y a en entrepôt dans tous les éleveurs sur la rive du lac 20,262,202 boisseaux.

BÉTAIL ET CULTURE.

Les envois de bestiaux aux marchés à bestiaux de Calgary durant le mois d'octobre ont surpassé tous les envois précédents. On en a envoyé plus de 3,000 wagons.

Plus de 400,000 livres de laine ont été envoyées par le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan cette année.

Durant le mois d'octobre on a importé dans la Colombie-Britannique 900 tonnes de pommes de terre pour être séchées, outre les achats faits dans les marchés locaux.

LES SOLDATS ET LA CULTURE DE LA TERRE

ANALYSE DES CHIFFRES RECUEILLIS AU FRONT

Les renseignements obtenus au moyen des cartes d'enregistrement en France ne proviennent que des hommes qui ont exprimé le désir de se livrer à l'agriculture après la guerre.

Plus de 105,000 hommes des troupes expéditionnaires canadiennes ont exprimé le désir bien arrêté de se livrer à l'agriculture au Canada, la guerre finie. Ce chiffre est le résultat d'une enquête auprès de 230,000 soldats des troupes outre-mer et il indique que 43.9 pour 100 de ces hommes désirent aller vivre sur des terres. Le nombre des hommes qui reviendront après la guerre sera beaucoup plus grand. Il sera d'environ 345,000, et en supposant que la même proportion se maintienne, le nombre des hommes qui désireront s'établir sur des terres sera de 157,500.

Les faits et beaucoup de détails ont été compilés par la division des statistiques du ministère du Rétablissement civil des soldats, sur les cartes émises par le conseil du service national aux membres des troupes expéditionnaires et signées par eux. Les faits, ce sont les déclarations de ce qu'ils se proposent de faire, et dans la plupart des cas, il n'y a pas à douter de leur sincérité, comme on peut s'en rendre compte à la lecture.

Les provinces dans lesquelles ils désirent s'établir se classent comme suit:

Ontario.....	25,400
Alberta.....	23,072
Colombie-Britannique.....	15,135
Saskatchewan.....	15,108
Manitoba.....	11,708
Nouvelle-Ecosse.....	3,533
Québec.....	3,330
Nouveau-Brunswick.....	2,831
Ile du Prince-Edouard.....	816
Province non désignée.....	4,518

Ces 105,000 cartes révèlent que 78,000, ou 74 pour 100 ont déjà de l'expérience de l'agriculture. Le nombre des hommes qui ont déjà trois ans d'expérience ou plus est de 61,000 ou de 58 pour 100, et le nombre surprenant de ceux qui ont 20 ans d'expérience et plus est de 11,000 ou près de 11 pour 100.

ATTIRANCE DE LA FERME.

Ces déclarations portent à croire qu'il va y avoir une augmentation considérable de la population agricole, si l'on considère que sur les 105,000 hommes qui ont exprimé le désir de s'établir sur la ferme, moins de 41,000 travaillaient régulièrement à la terre au moment de leur enrôlement.

La question leur a été posée de savoir s'ils désiraient prendre avantage de l'aide qu'on pourrait leur donner pour leur permettre de s'établir sur la terre, et près de 96,000, soit 89 pour 100 ont répondu dans l'affirmative. Le nombre de ceux qui ne se sont pas montrés disposés à recevoir de l'aide du Gouvernement est de 6,000 ou d'environ 7 pour 100. Les autres n'ont pas donné de raisons définies.

Un autre fait surprenant est celui que près de 50,000 sur les 105,000 ont

déclaré qu'ils étaient désireux de travailler à gages pour acquérir de l'expérience. Le nombre de ceux qui ont refusé de travailler à gages est de plus de 42,000, mais ceci s'explique si l'on tient compte que 61,000 ont déjà déclaré qu'ils avaient trois ans d'expérience et plus.

En ce qui concerne la distribution de ces hommes, il est à remarquer que 72 pour 100 désirent prendre des terres dans les provinces où ils se sont enrôlés.

MOYENNE DES ÉPARGNES, \$350

Une autre question qui leur était posée était celle de savoir combien ils comptaient avoir d'argent à leur disposition à leur retour au Canada. Seulement 38,000 hommes ont répondu à cette question en spécifiant le montant, 67,000 ont répondu qu'ils n'avaient pas d'argent ou n'ont pas donné de réponse. Cependant, on a trouvé que ces 38,000 hommes auraient une somme totale de \$13,000,000 à leur disposition après la guerre. Ceci donne pour les 38,000 hommes une moyenne de \$350 ou une moyenne pour les 105,000 hommes de \$130. Ces montants sont presque tous à l'épargne et ne comprennent pas la solde non encore créditée. Si l'on tient compte que les cartes furent signées de bonne heure en 1917, avant la votation de trois mois de solde à chaque soldat au licenciement, on peut ajouter \$100 par homme, ce qui forme un total de plus de \$24,000,000.

CONFERENCE AVEC LES BUREAUX PROVINCIAUX DES SOLDATS.

Le département du Rétablissement civil des soldats a convoqué à Ottawa une réunion des secrétaires de toutes les commissions provinciales s'occupant des soldats qui vont revenir. La réunion siège en ce moment. Elle a pour but de discuter les relations nouvelles créées par la démobilisation entre le département fédéral et les commissions provinciales. On y discute les questions de l'emploi et les autres problèmes annexés.

Les secrétaires ont été reçus par sir James Loughheed, le ministre du département, par le lieutenant-colonel Hugh Clark, son secrétaire parlementaire; par le lieutenant-colonel F. P. Healey, le sous-ministre, et quelques autres personnages spécialement intéressés dans les questions à débattre.

Parmi ces derniers, mentionnons le major L. L. Anthes, placé à la direction de la nouvelle branche de démobilisation créée par le départe-

ment du Rétablissement civil des soldats.

Le major Anthes était auparavant le représentant des intérêts des manufacturiers et autres employeurs de travail dans le bureau consultatif de démobilisation composé du secrétaire parlementaire et du sous-ministre du ministère du Rétablissement civil des soldats. M. T. A. Stevenson, membre du conseil des métiers et du travail, de Toronto, est l'autre membre du comité.

Ce comité s'est occupé très activement depuis quelque temps de définir le travail du département en rapport avec la démobilisation et de coordonner les initiatives de ce département avec celles des autres organisations similaires du gouvernement réunies sous la direction d'un comité du cabinet pour le rapatriement et l'emploi des soldats.

BRANCHES DE DISTRICT.

La branche de démobilisation, à part son bureau central d'Ottawa, aura des bureaux de district dans tout le pays, débutant avec un représentant dans chacun de ces bureaux actuels, comme noyau; des représentants additionnels seront choisis plus tard en nombre suffisant pour tenir le département en contact non seulement avec les 21 centres de dispersion du département de la Milice, mais avec chacun des bureaux de placement de démobilisation.

À part le bureau consultatif de la démobilisation, il y aura dans chaque unité, correspondant à peu près au district militaire, un conseil central composé de deux des membres actuels du personnel du département du Rétablissement civil des soldats, d'un représentant des ouvriers, d'un représentant des manufacturiers, d'un représentant des cultivateurs, d'un représentant des soldats licenciés, du chef du Bureau de placement de la démobilisation, et de deux membres des commissions provinciales s'occupant du retour des soldats, dont les secrétaires sont réunis à Ottawa.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.

Dans les districts, les représentants du département du Rétablissement civil des soldats fourniront aux soldats de retour des renseignements sur tous les sujets ayant trait à leurs intérêts. C'est à eux que devra s'adresser le soldat désireux d'obtenir du travail, d'apprendre un métier, de recevoir des soins médicaux si ses blessures se rouvrent ou pour toute autre raison lui faisant croire que le gouvernement doit lui venir en aide. Ces représentants seront en communication avec tous les mécanismes du gouvernement dirigeant les soldats avec la branche de l'administration la plus en état de répondre à ses besoins. Ces représentants seront eux-mêmes des soldats de retour et les hommes, de ce fait, peuvent être assurés que leurs demandes seront entendues par des oreilles sympathiques.

—On a mis un frein aux profiteurs de guerre qui demandaient des prix excessifs pour leurs produits. Par exemple, au printemps de 1915, la farine se vendait \$14.50 le baril, pendant que le fermier n'avait reçu que \$6.93, comme prix du blé nécessaire pour faire ce baril de farine. Dans le printemps de 1918, le prix de la fleur avait été maintenu à \$11 par baril, alors que le fermier avait reçu \$8.32 pour le blé nécessaire pour faire un baril de farine.

LES RESTRICTIONS SUR LA GAZOLINE SONT ANNULÉES

Les marchands peuvent maintenant en vendre sans permis du Contrôleur du combustible --- La fin de la guerre autorise ce changement.

TEXTE DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL.

Le Contrôleur du combustible annonce l'annulation de toutes les restrictions imposées sur la vente en détail de la gazoline. Les marchands peuvent par conséquent continuer à faire le commerce qu'ils faisaient dans le passé. Les récents règlements furent adoptés à la suite d'une investigation et d'un rapport faits par le Dr McFall, de la division du coût de la vie du ministère du Travail.

Depuis, une nouvelle investigation et un nouveau rapport ont été faits par le même homme, et comme les conditions qui avaient exigé l'adoption des règlements concernant le commerce de la gazoline ont été améliorées par la fin presque complète de la guerre, un arrêté en conseil a été adopté sur la recommandation du Contrôleur du combustible annulant complètement les règlements actuels. Les marchands pourront maintenant vendre de la gazoline sans permis du Contrôleur du combustible et les honoraires déjà payés seront retournés aux requérants. Le rappel des règlements en question annule aussi les restrictions concernant la vente de la gazoline le dimanche.

L'arrêté en conseil se lit comme suit:

Attendu que le ministre suppléant du Commerce déclare que les règlements contrôlant la vente de la gazoline en Canada, faits par le Contrôleur du combustible et approuvés par un arrêté en conseil, en date du 2 octobre 1918 (C.P. 2370), avaient fixé une marge brute minimum pour la vente de la gazoline en détail équivalant à 10 pour 100 du prix coûtant et que cette marge brute minimum en question avait été adoptée à la suite d'une investigation et d'un rapport faits par le Dr McFall, de la division du coût de la vie du ministère du Travail;

Et attendu que le ministre déclare que le Dr McFall recommande maintenant que, par suite de la cessation de la guerre et pour d'autres raisons indiquées, aucune tentative ne devrait être faite dans le but de restreindre le prix de la gazoline en Canada;

En conséquence, Il plaît à Son Excellence le Gouverneur en conseil d'ordonner et il ordonne par les présentes que le dit arrêté en conseil en date du 2 octobre 1918, approuvant les règlements concernant la vente de la gazoline en Canada (C.P. 2370), soit et il est par les présentes révoqué.

Le compte rendu hebdomadaire de la Banque Impériale d'Allemagne, pour la huitième close le 15 novembre, fait ressortir les modifications suivantes: Encaisse métallique, diminution, 7,018,000 marcs; encaisse-or, dim., 29,000 marcs; billets des autres banques, dim., 2,118,000 marcs; portefeuille d'es-compte, aug., 1,698,878,000 marcs; avances, aug., 5,624,000 marcs; placements, aug., 2,298,000 marcs; valeurs diverses, aug., 54,447,000 marcs; circulation, aug., 495,963,000 marcs; aug., 977,913,000; autre passif, aug., 455,574,000 marcs; réserve d'or totale, 2,550,243,000 marcs.

LES TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE À LA DISPOSITION DES PETITS CAPITALISTES

Ils sont en vente à toutes les banques, bureaux de poste et autres agences sans limite ni restriction.

TIMBRES D'ÉCONOMIE.

Le gouvernement canadien offre en vente au peuple du Canada une émission de Timbres d'épargne de guerre autorisée par arrêté en conseil (C.P. n° 2462). Le montant autorisé de l'émission est de \$50,000,000 et l'on espère que le tout sera enlevé au cours de l'année prochaine. On n'a fixé aucune limite à la quantité de timbres d'épargne qu'aucune personne pourra acheter. Bien que destinés à l'origine pour les petites bourses, ils seront, on l'espère, achetés par toutes les classes de la société.

DESCRIPTION DES TIMBRES.

Tout timbre d'épargne de guerre est accompagné d'un certificat d'épargne de guerre. Les timbres qui sont une promesse de la part du gouvernement de payer \$5, le 1er janvier 1924, mesurent environ 1 1/2 par 2 pouces. Ils ont été mis en vente le 2 décembre et l'on peut s'en procurer à toute banque, bureau de poste ou autres agences nommées par le ministre des Finances.

Le prix des timbres est imprimé sur leur face et il sera augmenté d'un centin par mois après janvier 1919, parce qu'ils portent intérêt à dater de leur émission en décembre 1918. Les prix sont comme suit: Décembre 1918, \$4; janvier 1919, \$4; février, \$4.01; mars, \$4.02; avril, \$4.03; mai, \$4.04; juin, \$4.05; juillet, \$4.06; août, \$4.07; septembre, \$4.08; octobre, \$4.09; novembre, \$4.10; décembre, \$4.11. Le taux de l'intérêt est d'un peu plus de 4 1/2 pour 100 composé semi-annuellement.

Quand on achète un timbre d'épargne de guerre, un certificat d'épargne de guerre l'accompagne, et on devrait le demander. Il devrait aussi être enregistré, ce qui peut être fait à tout bureau de poste à mandats. Le certificat qui se plie en format 4 x 9 pouces est de forme commode pour conserver les timbres de guerre. Il contient dix blancs pour timbres, ainsi que pour les nom et adresse du propriétaire aussi bien que pour détails d'enregistrement. On devrait coller un timbre sur le certificat dès qu'on l'a acheté. Sur la face de chaque timbre devrait être écrit le nom de l'acheteur et le chiffre sérial du certificat.

Sur le dos du certificat on trouvera les termes et conditions aussi bien qu'un état des valeurs. Il n'est pas transférable et n'a de valeur que pour son propriétaire, excepté en cas de mort ou d'incapacité. Si le certificat venait à se perdre ou à être détruit, il faudrait en faire rapport au maître du bureau de poste où il a été enregistré.

PLEINE VALEUR EN 1924.

Soit au ministère des Finances, Ottawa, soit à tout bureau de poste où l'on émet des mandats-poste, à dix jours d'avis, le gouvernement paiera, en janvier 1924, \$5 pour tout timbre

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Article	Lieu de livraison.	Date de livraison.
BUREAU DE LA PAPETERIE—		
Étiquettes d'expédition.....	Ottawa.....	9 décembre.
Papier à livre n° 1, S. & S. C.....	".....	12 "
Enveloppes manille.....	".....	16 "
" kraft.....	".....	16 "
COMMISSION DES SOLDATS INVALIDES—		
Maïs à balai.....	Guelph.....	10 décembre.
Balance, plate-forme.....	".....	9 "
Outils mécaniques.....	Sainte-Anne de Bellevue.....	9 "
Moteur à induction.....	".....	9 "
Drap grenat.....	Toronto.....	12 "
Cuir à chaussures.....	".....	12 "
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (INTERNEMENT)—		
Fromage.....	Kagauskasing.....	7 décembre.
" et beurre.....	Amherst.....	12 "
Oléomargarine.....	".....	11 "
Epiceries.....	".....	13 "
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (PENITENCIERS)—		
Epiceries.....	New-Westminster.....	18 décembre.
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX—		
Bois de construction.....	Canal Welland.....	15 décembre.
MINISTÈRE DE LA MARINE—		
Tubes à chaudières.....	Parry Sound.....	16 décembre.
" condenseurs.....	Dartmouth.....	20 "
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—		
Cabinets à filières en bois.....	Ottawa.....	16 décembre.
MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE—		
Pain, poisson, patates et légumes.....	Fredericton.....	7 décembre.
Pain, poisson, fourrage et paille, et conserves.....	Canso.....	7 "
Câble électrique.....	Ottawa.....	16 "
Papier à garette.....	".....	6 "
Fil d'acier et rais à brosse.....	".....	9 "
Eponges et cuir chamolés.....	".....	6 "
Cries.....	".....	10 "
Boîtes et shellac.....	".....	2 "
Accessoires de rayons X.....	Victoria.....	2 "
Tablettes.....	Ottawa.....	28 novembre.
".....	".....	6 décembre.
Drogues.....	".....	13 "
Eclisses.....	Victoria.....	16 "
Lampes à chars-moteurs.....	Ottawa.....	16 "
Poli à métal.....	".....	10 "
Ciment à caoutchouc.....	".....	10 "
Graphite, écailles.....	".....	10 "
Acide muriatique, bleu de Prusse.....	".....	10 "
Composition à polir soupapes.....	".....	10 "
Pneus à chars-moteurs.....	".....	16 "
Sucre.....	D.M. n° 4.....	4 "
Riz.....	" n° 13.....	4 "
Sacs de papier.....	" n° 13.....	11 "
Poisson, patates et légumes.....	Edmonton.....	9 "
Farine (pâtisserie) et son.....	D.M. n° 3.....	3 "

d'épargne de guerre attaché à un certificat d'épargne de guerre. Si le porteur d'un certificat d'épargne de guerre désirent obtenir, avant janvier 1924, de l'argent comptant pour le timbre y attaché, alors, si ce dernier n'est pas enregistré, il devra le porter à un bureau de poste à mandats où il sera racheté à dix jours d'avis. Si le certificat a été enregistré, il faudra le porter au bureau de poste où il fut enregistré. Le montant qui sera alors payable pour le certificat est indiqué sur le dos dans la liste des "valeurs sur reddition".

TIMBRES D'ÉCONOMIE.

Le gouvernement a émis des Timbres d'économie pour la commodité de ceux qui, n'ayant pas les \$4 nécessaires pour l'achat d'un timbre d'épargne de guerre, désireraient tout de même adopter une méthode systématique d'épargner le montant requis pour se procurer ces timbres. Les timbres d'économie coûtent 25 centins chacun et sont en vente aux banques, bureaux de poste ou autre agence autorisée. Seize de ces timbres représentent une valeur de \$4. Ils ne portent aucun intérêt et leur achat ne doit être considéré qu'en vue d'acquérir un timbre d'épargne de guerre.

Une carte d'économie accompagne le timbre d'économie et il faut en faire la demande quand on achète celui-ci. Elle ne coûte rien. La carte contient seize carrés blancs pour les timbres d'économie et l'on devrait y en placer un dès qu'on l'a acheté. Quand tous les blancs ont été couverts de timbres, on devrait porter la carte à un bureau de poste, banque ou autre agence autorisée et la livrer, le propriétaire devant en même temps solder la petite différence entre la valeur de \$4 des timbres d'économie et la valeur du timbre d'épargne de guerre pour le mois dans lequel la livraison est faite. Un certificat d'épargne de guerre accompagne aussi le timbre d'épargne de guerre.

Une personne qui a acheté un timbre d'épargne de guerre par l'usage d'une carte d'économie devrait, après avoir échangé celle-ci pour celui-là, se procurer une autre carte d'économie et se remettre à économiser de nouveau pour acquérir un autre timbre d'épargne de guerre. C'est-à-dire qu'elle devrait maintenant posséder à la fois et la carte d'économie et le certificat d'épargne de guerre.

LE SERVICE POSTAL DU CORPS SIBÉRIEN

Les lettres adressées aux soldats pourront aussi être envoyées par voie des navires postaux japonais.

La matière postale destinée au corps expéditionnaire canadien en Sibérie est passée jusqu'ici par des vaisseaux-transports faisant le service entre Vancouver et Vladivostok; les lettres, les journaux et les colis postaux ont été transportés par ces navires. Le prochain départ de vaisseaux-transports canadiens aura lieu le 15 du courant quand le vapeur "Teesta" et "Protestant" quitteront les quais de Vancouver. En vue de donner plus de facilité pour l'expédition des lettres des arrangements ont été faits avec l'administration postale japonaise par lesquels les lettres pourront être transportées par les vapeurs postaux japonais, de Victoria au Japon et de là à Vladivostok. Des arrangements de même nature ont été faits avec l'administration postale des États-Unis pour l'expédition des lettres par voie de San Francisco et Seattle, quand il sera avantageux d'utiliser cette route. Par suite de ces arrangements des courriers destinés au corps expéditionnaire en Sibérie, seront expédiés par le vapeur postal japonais "Chicago Maru" partant de Victoria le 11^e du mois courant, et par les autres vapeurs japonais ou américains qui prendront la mer plus tard. Ces expéditions de courriers sont en plus de celles qui seront faites par des vapeurs canadiens, naviguant directement entre Vancouver et Vladivostok.

SUPPRESSION DE LA RESTRICTION SUR LES PLAQUES D'ACIER, ETC.

La Commission du commerce de guerre annonce qu'il ne sera plus nécessaire d'en obtenir la permission avant de disposer de ses stocks.

Le département des métaux de la Commission du commerce de guerre nous communique l'avis suivant:

"En vue des événements récents qui ont quelque peu amélioré la situation quant à l'acier, en vue surtout du fait que les États-Unis ont supprimé quelques-unes de leurs restrictions et qu'ils en ont modifié d'autres, de façon à autoriser plus facilement l'expédition au Canada de plaques d'acier, de bouilloires, etc., il ne sera pas nécessaire à l'avenir de s'adresser à la Commission du commerce de guerre sur les blancs fournis à cet effet, pour disposer de son stock, il ne sera pas nécessaire non plus de continuer à faire les rapports mensuels exigés par le passé. Désormais donc, les marchands et autres pourront donc disposer de leur stock où et quand ils en auront la chance; la Commission se réserve cependant le droit de fixer les prix de vente, si elle reçoit des plaintes à l'effet que des prix exorbitants seraient exigés."

Demandez des timbres comme monnaie.

Les gens devraient prendre l'habitude de demander des timbres d'économie comme monnaie. Ce serait un bon moyen d'épargner beaucoup de "petit change".

PENSIONS NON RÉCLAMÉES.

Il y a encore un grand nombre de parents ou amis de soldats qui auraient droit de réclamer des pensions. La Commission des Pensions publie la liste suivante et la dernière adresse des personnes qu'il n'a pas encore été possible de retracer:

- Stanley Jollimore, 105 $\frac{1}{2}$ rue Gottingen, Halifax, N.-E.
- Michael Bostwick, Moosejaw, Sask.
- Mme Marion B. S. Fullarton, livraison générale, Honolulu.
- Daniel Armitage, livraison générale, Port-Dalhousie, Ont.
- William Aisdorf, 1118 ave Riverdale, Calgary, Alta.
- Gordon C. Sowrey, a/s M. A. Jack, Lethbridge, Alta.
- Oliver Daniel Carr, Creighton-Mines, Ont.
- M. William Thomas, a/s E. Kelly, Grosse, Man.
- Joseph McLellan, Wellington, R.R. casier 5, I.P.-E.
- M. James McLuskie, a/s Y.M.C.A., Trenton, Ont.
- Pete Torkoff, bureau de poste, casier 8, Ansox, C.-B.
- Serg. Moran J. A. O'Donnell, a/s Massett Timber Co., Port-Buckley, Massett, C.-B.
- William Joseph Chantler, livraison générale, Toronto, Ont.
- Mme Pearl H. Hamilton, 110 rue Barton-est, Hamilton, Ont.
- Arthur W. Thrun, 53 ave Fulton, Toronto, Ont.
- George Thorburn, Eithoff, Ont.
- Ambrose Carson, 125 rue Dufferin-est, Vancouver, C.-B.
- Mme F. M. Griffiths, livraison générale, Winnipeg, Man.
- Cyril Hutchings, a/s Mme Briggs, bureau de poste, casier 64, Brampton, Ont.
- L.-cap. Andrew Dearden, livraison générale, Calgary, Alta.
- M. Daniel McPhee, livraison générale, Vancouver, C.-B.
- M. Bernard C. O'Connor, Star-City, Sask.
- M. Archie McLean, 845 ave Princess, Victoria, C.-B.
- M. Leon Parent, Mileage 306, Algonquin-Park, Ont.
- M. Lornni Koval, Kapuskasing, Ont.
- M. Hildrith Castling, livraison générale, Prince-Albert, Sask.
- Lieut. Ernest H. M. Foot, Y.M.C.A., rue Vaughan, Winnipeg, Man.
- M. Marshall S. Corkum, La Have, N.-E.
- M. Richard Bennett, a/s Red Triangle Club, square Dominion, Montréal, P.Q.
- M. George W. Bannister, Pincher, Alta.
- M. H. Brown, Wallaceburg, Ont.
- M. John G. Staples, livraison générale, Winnipeg, Man.
- M. Frederick H. Agley, livraison générale, Newmarket, Ont.
- M. Emile Bédard, Malley Camp, N° 5, Blind-River, Ont.
- M. James Barry, 69e Batterie, A.B. A.C., Petawawa Camp, Ont.
- M. Charles Houston, 21 rue Morris, Halifax, N.-E.
- M. Cecil M. Hill, 1631 rue Barrington, Halifax, N.-E.
- Serg. Neil Begg, 81 rue Mansfield, Montréal, P.Q.
- M. William J. Wallace, 449 rue Annette, London, Ont.
- Mme Angeline Swanston, 7 ave Laplante, Toronto, Ont.
- M. George MacDonald, a/s P. Vernon, 1663 11e ave-est, Vancouver, C.-B.
- M. William Gilchrist, Kildonan, bureau de poste est, Man.
- M. John Burchuk, 1355 rue Chapleau, Montréal, P.Q.
- Capit. Charles W. Sanders, Red-Deer, Alta.
- M. Leo Clement, St-Leolin, comté de Gloucester, N.-B.
- M. Joseph G. Collins, 2327 rue Waverley, Montréal, P.Q.
- L.-cap. Cuzmer Kubartchik, Edmonton-Nord, Alta.
- M. George L. Jackson, Earl-Grey, Sask.
- M. William J. Reid, 10908 75e rue, Edmonton, Alta.
- M. Leonard G. Dunstan, 119 rue Smith, Peterborough, Ont.
- M. James Murray, livraison générale, Vancouver, C.-B.
- M. Walter Anderson, Storthanks, Sask.
- M. Robert Toombs, livraison générale, Trenton, Ont.

LE MINISTÈRE DE LA MILICE RECHERCHE LES PARENTS DE CERTAINS SOLDATS

Le ministère de la Milice et de la Défense s'est efforcé, mais sans résultat, de retrouver les parents des soldats suivants portés sur la liste des tués ou des blessés. Les personnes intéressées qui verront cette liste sont priées de communiquer avec le ministre de la Milice, à Ottawa.

Grade et nom.	Sort du soldat.	Proche parent.	Parenté.	Dernière adresse.
Soldat Charest, Armand...	Mort de b. 14-10-10	Elzéar Charest	Père	Concord, New Haven, Conn., E.U.A.
Soldat Eberley, Albert Edward	Mort de b. 3-9-18	Mme Minnie Eberley	Mère	175 rue South Christina, Sarnia, Ont.
Soldat Fox, James Austin	Mort de b. 18-8-18	William Fox	Frère	Livraison générale, Fort-William, Ont.
Soldat Higginson, Frederick	Tué. 2-9-18	Louise Jhuglin	Sœur	47 ave Studley, Cleveland, Ohio.
Soldat Joutras, Emile	Tué. 14-8-18	Alphonse Joutras	Père	320 rue Lagauchetière E., Montréal, Qué.
Soldat Laurin, Ernest	Tué. 28-8-18	Alberta Laurin	Sœur	Monastère des Ursulines, Québec, Qué.
Soldat Lawson, H.	Tué. 2-9-18	Mme Qualdson	Sœur	611 79e rue, New-York, E.U.A.
Soldat Matheson, Wm Douglas	Tué. 27-9-18	Mme Caroline Matheson	R.N.S.	10548 97e rue Edmonton, Alta.
Soldat Shannon, David	Tué. 27-9-18	Mary Shannon	Sœur	6 rue Church, Hamilton, Ont.
Soldat Taylor, Robert	Tué. 1-10-18	James Taylor	Frère	57 252e rue, New York, E.U.A.

Inscriptions de homesteads dans l'Ouest.

Au cours de la semaine dernière il y a eu 40 inscriptions de homesteads dans les provinces de l'Ouest, contre 190 l'année dernière. Il y en a eu six dans le Manitoba, 18 dans la Saskatchewan et 16 dans l'Alberta.—Le Commissaire de l'immigration.

- M. William H. Nelson, a/s Y.M.C.A., Regina, Sask.
- Corp. Reginald Deacon Welton, 22 rue Maitland, Toronto, Ont.
- M. William J. Long, a/s Thos. Cock & Sons, 530 Ste-Catherine, Montréal, P.Q.
- M. James T. Somers, Port-Arthur, Ont.
- Serg. James R. Davis, livraison générale, Calgary, Alta.
- M. Donald Ross, livraison générale, Halifax, N.-E.
- M. Martin Murray, 410 rue Toronto, Winnipeg, Man.
- Cap. Arthur Leo Langford, 119 ave Farnham, Toronto, Ont.
- Serg. Herbert F. May, livraison générale, Vancouver, C.-B.
- M. Charles W. Webster, livraison générale, Vancouver, C.-B.
- M. John Ryan, Y.M.C.A., Montréal, P.Q.
- M. Dominique Melançon, bureau des Com. des pensions, 611 édifice McCallum & Hill, Regina, Sask.
- M. Donald McGilivray, 1116 rue Emerson, Toronto, Ont.
- Serg. James D. McDonald, 231 1re ave, Nutana, Saskatoon, Sask.
- Lieut. Ralph Lewis, 23 rue York, St-Jean, N.-B.
- M. Thomas Maroney, association des vétérans, Calgary, Alta.
- M. Leonard V. Parkes, Ridgeville, Man.
- M. George S. Cunningham, livraison générale, Vancouver, C.-B.
- M. Harry Hastie, bur. de poste, casier 50, Bunker-Hill, Marshfield, Oreg., E.-U.
- M. Percy McAlpine, Bear-River, N.-E.
- Serg. Fred. W. Fox, Regina, Sask.
- M. William Arnold Sherar, Campbellton, N.-B.
- M. Alfred John Gallichan, 1155 rue Granville, Vancouver, C.-B.
- M. Frank Murray, 22 rue Wood, Toronto, Ont.
- M. Francis N. Johnston, 315 rue Balmoral, Winnipeg, Man.
- M. William Chapman, 943 rue Howe, Vancouver, C.-B.
- M. Roy Drolet, Midland, Ont.
- M. Bernard McGlone, livraison générale, Nanaïmo, C.-B.
- M. La Drew Keebler, 3542 ave Baltimore, Kansas-City, Mo., E.-U.A.
- M. Edward Collins, Brantford, Ont.
- M. John C. Callahan, a/s G.W.V.A., Edmonton, Alta.
- M. James McPherson, 268 rue Good, Winnipeg, Man.
- Sous-officier Bertie H. Lock, bur. de poste central, Halifax, N.-E.
- Serg. Thomas Henry Goodeve, 202 rue Morley, Fort-Rouge, Winnipeg, Man.
- M. John Chouchowsky, livraison générale, Montréal, P.Q.

LES DÉTAILS DE LA DEMOBILISATION

On les expliquera aux soldats avant leur embarquement— Un fonctionnaire du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile est parti pour l'Europe dans ce but.

UN QUESTIONNAIRE.

Le major T. W. Anderson a quitté Ottawa pour l'Europe où il agira comme représentant du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile pour obtenir des renseignements au sujet des désirs et des aptitudes des membres de l'armée expéditionnaire canadienne, et pour fournir les informations nécessaires concernant les méthodes adoptées pour assurer leur réabsorption dans les rangs de la société. Il est accompagné du lieutenant W. R. Shaw, qui remplira auprès de lui les fonctions de secrétaire et d'assistant. La tâche principale assignée au major Anderson est d'obtenir les réponses des soldats à un questionnaire. Ces réponses seront analysées et classées pour permettre au comité de rapatriement du cabinet de compléter les détails du plan de rétablissement.

Le major Anderson établira aussi pour les soldats des bureaux de renseignements sur la situation au Canada depuis la guerre, et il nommera des officiers dirigeants qui voyageront sur les transports pour renseigner les hommes sur les méthodes de démobilisation qui seront appliquées à leur retour.

INTERROGATOIRE DES SOLDATS.

Le questionnaire tend à obtenir de chacun des renseignements généraux recueillis par l'entremise des cartes du service national, dont les résultats ont été récemment publiés. En plus des questions d'usage, on demande au soldat son nom, le numéro de son régiment, son grade et l'unité à laquelle il appartient, s'il est marié ou célibataire, et son âge. On lui demande à quelle zone canadienne de licenciement et à quel endroit de cette zone il désire se rendre. Il doit indiquer la carrière qu'il se propose

d'adopter à son retour et l'expérience qu'il possède dans cette carrière. On lui demande en outre quelle était son occupation avant son enrôlement; s'il était membre d'une association ouvrière, il doit mentionner le local auquel il appartenait.

Dès son débarquement, le major Anderson prendra des dispositions pour faire distribuer ces cartes aux différentes unités, en même temps que des indications sur la manière d'y répondre. Un jour sera fixé pour remplir toutes les cartes. On les réunira ensuite pour les envoyer immédiatement au Canada où elles seront analysées et classifiées.

On s'attend à ce que les cartes soient revenues au Canada dans le délai d'un mois, et la division des statistiques du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile est bien organisée pour entreprendre cette analyse et réaliser en peu de temps la ségrégation des détails. L'analyse des cartes du service national, qui était beaucoup plus complexe, a été faite en quelques semaines, et on s'attend à ce que l'examen de ces cartes soit terminé beaucoup plus vite que celui des autres.

D'autre part, la nature du problème à résoudre se trouve indiquée par les calculs proportionnels et les moyennes des cartes du service national, et à l'heure actuelle les différents départements s'occupent de la préparation de leurs plans sous la direction du comité de rapatriement.

L'exportation des produits du blé est permise.

Tous les produits du blé manufacturés, excepté la farine, à partir du 30 novembre, pourront être exportés du Canada et des Etats-Unis. Cette action est prise par le Bureau des vivres du Canada afin de ramener le plus rapidement possible le commerce dans ses voies ordinaires. Les demandes de permis d'exportation dans tous les pays à part les pouvoirs centraux seront considérées sans délai par les départements des exportations et des importations.